

ST-JUSTIN

Jeudi,

17 MARS 1938.

VOL. XVII.
No. 20

Rédigé en
collaboration

L'Echo de Saint-Justin

W.-H. Gagné & Fils: Editeurs-Props.

Journal Hebdomadaire

Abonnement:

Canada: \$1.00

E.-Unis: \$1.50

Rédaction et Administration
St-Justin,
Co. Maskinongé.

L'argent est rare...?

ECONOMIE...!

L'argent est rare, crie-t-on de tous côtés ces années-ci, et il y a du gros vrai. Que l'on fasse cependant une tournée d'inspection dans les cabarets, dans les salles de danse, dans les théâtres et dans les restaurants de nuit d'une part que l'on aille voir par ailleurs dans les grands hôtels et dans certains clubs, sans oublier de passer par les salons de nouveautés et les bijouteries, et il sera constaté que ces lieux d'abreuvement, d'amusement, de sport et de luxe regorgent de clients et font des affaires prospères: il y a de l'argent pour le plaisir et pour la vanité.

Pénétrons, si nous le voulons, dans les cours de nos bons villageois et de nos campagnards, glissons-nous dans les entre-maisons de nos bons amis des villes, qu'y trouverons-nous pourtant? Qu'y trouverons-nous? L'article à la mode de ces dernières années... l'auto!

L'auto! très bien pour qui s'en sert en affaires et avec bénéfices, ou pour qui peut aisément s'accorder cette machine de promenade ou d'agrément.

Mais combien sacrifie-t-on tout à l'acquisition d'un auto, accumulent des comptes ici et là, affectent une bonne partie de leurs salaires aux paiements mensuels de leur machine! Il arrive aujourd'hui, ne le cachons pas, que des cultivateurs vont même jusqu'à hypothéquer leur maison ou leur ferme pour l'achat d'un auto. Et que de dépenses additionnelles l'auto n'occasionne-t-elle pas de toutes façons, que de vilénies aussi bien sou-

vent. Il n'est pas exagéré de dire que 65% des autos se vendent comme luxe ou pour fins d'amusements et 80% au moins s'achètent à crédit; et comme pour les autres articles de luxe, il arrive assez souvent que l'auto doit retourner au vendeur faute de paiements suffisants, ou bien encore la machine a le temps de s'user avant d'être soldée au complet.

L'exemple entraîne: l'ami et le voisin ont un auto, alors il faut pareillement s'en acheter un, même si l'on en a pas les moyens, et guérir sa maladie d'auto. Un auto plutôt qu'une belle propriété! Un auto plutôt que le cours d'étude d'un enfant dans un collège ou dans un couvent! Un auto plutôt qu'une bonne police d'assurance, etc., etc. Pour l'amour d'un auto, quelle vie de gaspillage financièrement et souvent moralement aussi malheureusement! A l'approche du printemps, de la saison de l'auto par conséquent, méditons un peu sur ces choses...

Et que dire encore de notre train de vie général!

Aux Etats-Unis par exemple dans l'espace d'un an il se dépense, parait-il, pour \$1,200,000,000 en grimage, en eaux de toilette, en parfums et accessoires!

Et au Canada, dans la province de Québec en particulier, "si vous voulez avoir une coiffure qui plaise vraiment..., mesdames, mesdemoiselles, ne manquez pas de vous faire arroser la tête de ces nectars "indispensables" qui donneront à vos amis "l'illusion d'une jeunesse immortelle..." Pauvres annonceurs, à qui le dites-vous...! Et les cigarettes maintenant! D'après la statistique fédérale, \$33,000,000 se consomment annuellement dans la seule province de Québec, en cigarettes! Est-ce assez pour vous convaincre?

En fait de théâtres et de cinémas dans la seule ville de Montréal, selon de sûres statistiques, \$10,000,000 par année y passent en pure perte, ou plutôt à l'enrichissement des propriétaires presque tous Juifs de ces autres de gaspillage d'argent et parfois de perversion morale!

En 1930, la Commission des Liqueurs de Québec a vendu 32,553,215 gallons de boisson pour \$50,291,715, une moyenne de \$137,000 par jour!

Et l'argent est rare, dit-on. Eh oui, l'argent est rare et très rare même. Cependant, ô stupéfaction! des gros journaux viennent de révéler avec des accents d'enthousiasme la présence en dépit d'un temps de crise réelle, de 500 convives à tel grand hôtel, de 600 à tel autre, de 1400 à tel autre encore, de 300 à tel café, de 200 à tel club, des centaines ici et là, combien en secret ou privément — en célébration des jours Gras...!

Il fait peine à voir que pendant les jubilations d'un bon nombre dans le délire des jouissances et des extravagances, beaucoup d'autres soient réellement affectés par la crise actuelle d'argent.

La question du chômage semble vouloir se régler une fois pour toute; mais que de précautions encore à prendre par nos gouvernants. Que de bonne volonté aussi à témoigner de notre côté! Tout le monde le dit, le grand remède, durable et vraiment efficace à la disparition du marasme actuel, est, sans contredit, le retour à la pratique ancestrale de l'économie. Puisse-t-il enfin se réaliser de façon générale ce vieil axiome, toujours nouveau parce que toujours vrai: "Savoir user des choses sans en abuser, épargner sans se montrer avare, ménager pour avoir



Une question de M. Ferron aux Communes

Sur l'attitude du gouvernement de Québec au sujet des décrets du conseil concernant les oiseaux migrateurs.

LA REPONSE

Le député de Berthier-Maskinongé, M. Emile Ferron, a inscrit au feuillet de la Chambre des Communes une question au sujet de l'application de la loi concernant la protection des oiseaux migrateurs.

On sait que l'application de cette loi intéresse tous les chasseurs de la région des Trois-Rivières et spécialement ceux des paroisses longeant le lac St-Pierre.

L'hon. M. Crerar a répondu en Chambre à la question de M. Ferron.

Nous donnons ici le texte de la question de M. Ferron et la réponse de l'hon. M. Crerar.

* * *

M. FERRON:

1. L'arrêté en conseil de 1936 relatifs aux oiseaux migrateurs, interdisant l'usage d'appellants vivants dans la chasse aux canards et aux outardes et prohibant aussi la vente de ces oiseaux, a-t-il été soumis à l'approbation de la province de Québec?

2. Si oui, la province l'a-t-elle approuvée ou désapprouvée?

3. L'arrêté en conseil passé en 1937, ayant le même objet, a-t-il été soumis à l'attention de la même province?

4. Si oui, cette dernière l'a-t-elle approuvée ou désapprouvée?

ANTOINE PUYPERROUX DE LA FOSSE

1680-1744

NOTAIRE ROYAL

Antoine Puyperroux de la Fosse naquit à Tousignat, près de Périgueux ancien pays de France faisant aujourd'hui partie du département de la Dordogne en 1680.

Il arriva dans la Nouvelle-France, vers la fin du dix-septième siècle, car sa présence est signalée en 1700. (1)

En 1707, on le trouve à Montréal, s'occupant de commerce (2) En 1708, il est à Maskinongé, exerçant la fonction de notaire. En 1709, il est signalé comme marchand, à Champlain. (3) La Fosse épousa, à Montréal, en 1711, Françoise Petit-BoisMorel, probablement la fille de Jean Petit-BoisMorel qui fut huissier de 1682 à 1719.

La Fosse semble avoir demeuré à Maskinongé "à la côte du chenaï du nord" de 1708 à 1715. Il sollicita le 22 juillet 1715, une place de huissier à Montréal. Sa requête fut exaucée car il exerça comme tel de 1716 à 1723.

Le 13 juillet 1722, il fut pourvu d'une commission d'huissier audiencier par l'intendant Bégon, du tribunal royal de Montréal. (4) en remplacement de Michel Lepailleur, que ses fonctions de notaire royal et de concierge des prisons empêchèrent de remplir cet office.

5. Si elle l'a approuvée, (a) à quelle date et (b) par l'entremise de qui l'a-t-elle fait?

L'HON. M. CRERAR:

1. Un sommaire des règlements projetés concernant les oiseaux migrateurs, qui devaient s'appliquer en 1936, fut soumis à l'approbation du gouvernement de Québec. Les règlements projetés renfermaient des dispositions relatives à l'usage d'appellants vivants et à la vente d'oiseaux migrateurs.

2. La province de Québec n'a pas approuvée ou rejeté la demande.

3. — Les règlements projetés pour 1937 ont été soumis.

4. Approuvée.

5. a) Le 3 août 1937.

b) Le premier ministre de Québec.

De 1723 à 1725 il pratiqua à Montréal, comme notaire. Pendant son séjour en cet endroit il demeurait rue de l'Hôpital.

Le 11 août 1725, l'intendant Michel Bégon nommait Antoine Puyperroux de la Fosse, notaire royal, pour le soulagement des habitants des fiefs Maskinongé, la Rivière du Loup, le Chicot, Berthier, d'Orvilliers, Dautré, La Noraye et Lavaltrie, au nord du fleuve St-Laurent, et pour celui des habitants des fiefs de St-François, rivière Yamaska, île Dupas, Saurel, St-Ours, situés au sud. Cette recommandation pour la charge de notaire dans ces lieux était faite par les seigneurs de ces fiefs. (5) Il vint se fixer définitivement à Maskinongé, sur sa terre qui se trouvait la première le long du fleuve. Elle est indiquée sur la carte de Gédéon de Catalogne levée en 1709, par ordre de M. de Pontchartrain et dressée par Jean-Baptiste de Couagne, arpenteur juré. Il semble avoir acquis cette terre en 1708.

Antoine Puyperroux de la Fosse étant devenu veuf épousa en 1737, au Cap Santé, Elisabeth Morissette.

Le notaire La Fosse a dû mourir dans le mois de février 1744. Son greffe est déposé aux archives judiciaires de Sorel moins son index qui se trouve aux Trois-Rivières. Il s'étend de 1708 à 1744. Sa veuve épousa, en 1747 Louis Agathe, du Cap Santé.

La Fosse fut le premier notaire résidant de Maskinongé Le notaire Joseph-Edmond Roy, dans son Histoire du Notariat Canadien, dit que Antoine Puyperroux de La Fosse eut plusieurs enfants de son mariage avec Françoise Petit Bois-Morel. (6)

Dans les Voyages et mémoires sur le Canada, en 1752, de l'ingénieur français, Louis Franquet, nous lisons: "au-delà du dit lac, entré dans le chenaï nommé le petit passage situé entre la terre du nord et les îles à l'aigle, aux Grenouilles, et aux vaches... mis à terre pour diner chez la fille à la fosse, son mari se nomme Dupuy, et son habitation est de la paroisse de Maskinongé. Cette citation nous fait connaître qu'une des filles (7) ou son unique fille était mariée à un nommé Dupuis. Il occupait la terre de son beau-père Antoine Puyperroux de la Fosse.

Charles DRISARD.

SAINT-JUSTIN DEMANDE UN MEDECIN

Lors de sa dernière séance le conseil municipal de la paroisse de Saint-Justin a voté une résolution où l'on expose qu'il serait d'intérêt public et à l'avantage de toute la population qu'un médecin viendrait résider dans les limites de la municipalité et y tiendrait un bureau permanent. Cette résolution a été proposée par le conseiller Paul Baril et appuyée par le conseiller Ovila Trudel.

assez, conserver pour avoir toujours!"

Bruno-Gilles RICARD.

* * *

P.S. — Dans une étude subséquente nous verrons ensemble quelques moyens particuliers de pratiquer l'économie.

(1) Inventaire d'une collection, P. G. Roy, 1917, Vol. 1, page 34.
(2) Ibidem, page 43.
(3) Ibidem, page 206.
(4) Inventaire des Ordonnances des Intendants, Roy 1919, Vol. 1, page 224.
(5) Ibidem, page 278.
(6) Histoire du Notariat au Canada, Vol. 1, page 206.
(7) Voyages de Franquet, Québec, 1889.

ERRATUM: — Une erreur s'est glissée dans l'article sur Jacques Lupien-Bélair, paru dans le numéro 18, Volume XVII, de l'Echo de St-Justin, dixième paragraphe, cinquième ligne au lieu de "une des soeurs de Louis," il aurait fallu dire: une des soeurs de Jacques.

L.

L'ECHO DE SAINT-JUSTIN

JOURNAL HEBDOMADAIRE

W.-H. GAGNÉ & FILS

Éditeurs-Propriétaires,

ST-JUSTIN, QUE.

Le prix de l'abonnement est de \$1.00 par année pour le Canada et \$1.50 pour les Etats-Unis. — Toute année commencée est due en entier.

Conformément à la tradition et dans l'intérêt d'une juste liberté, il est entendu que les articles de l'Echo sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Pour le tarif des annonces, impressions etc., on voudra bien s'adresser à nos bureaux.

Ecole Sociale Populaire

L'Heure Catholique
au poste CKAC, à 5h.45

Les causeries de l'Heure catholique, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, sont consacrées cette année à l'encyclique Divini Redemptoris sur le communisme. Celle du 20 mars sera donnée par le R.P. Robert Fortin, S.S. professeur de théologie. Il parlera du rôle du clergé. Cette causerie commence à 5h.45. Elle dure vingt minutes. A 6h.05, programme musical exécuté par le Choeur Pie X, dirigé par l'abbé Ethelbert Thibault, P.S.S.

Tout ne va pas bien au pays
des Soviétis

Voici les titres des articles dans un seul numéro de la "Pravda Vostoka" (1er février 1938):

- "Sabotage du stock de semences".
- "Le combustible fait défaut".
- "Les semences menacées de détérioration".
- "On se désintéresse des semences printanières".
- "Le travail n'est pas organisé."
- "Les fainéants de la station de tracteurs agricoles".
- "Bourrage de crâne".
- "Les formulaires manquent".
- "Une myopie nuisible".
- "Une usine délabrée".
- "La chaux est abandonnée sous la pluie".

L'Archevêque de Sibérie a été fusillé

Le correspondant à Riga de la Commission des Directeurs de Journaux catholiques apprend d'Irkoutsk que l'archevêque orthodoxe de Sibérie, Mgr Methody, qui se trouvait en état d'arrestation depuis octobre 1937, a été condamné à mort par un tribunal militaire pour espionnage au profit du Japon. La sentence a déjà été

exécutée.

L'accusateur public présente comme preuve une lettre adressée par l'évêque, en 1936, à un prêtre du Japon, dans laquelle il décrivait la situation lamentable des églises chrétiennes en Russie soviétique.

En même temps que l'évêque, les deux prêtres orthodoxes Popov et Dorogov, ses collaborateurs âgés, ont aussi été condamnés à mort.

Moscou soutient les
Libres-Penseurs d'Amérique
du Sud

Le "Kirchenbund" annonce de Moscou que les Unions des Libres-Penseurs du Brésil, de l'Uruguay et du Paraguay, ont adressé à la Centrale sans-Dieu de Moscou un pressant appel, leur demandant un secours financier. Depuis la nouvelle situation politique dans leurs pays, les libres-penseurs sud-américains sont obligés d'agir en partie illégalement. En 1937 ils avaient gagné environ 30,000 membres nouveaux. Moscou leur a consenti une avance de 5,000 livres sterling remboursable dans vingt ans, sans intérêts; la centrale moscovite des Sans-Dieu se déclare prête en outre à former à ses frais en U.R.S.S. des propagandistes athées américains.

En Suisse, le Canton de Schwytz
interdit à son tour le
communisme

Un canton de plus, celui de Schwytz, vient d'interdire le parti communiste et toutes autres organisations dangereuses pour l'Etat. Le peuple a voté l'interdiction par 5438 voix contre 3517.

Rappelons que les mesures analogues ont déjà été précédemment adoptées par les cantons de Neuchâtel, Genève, Fribourg et Vaud.

L'Athéisme dans la zone
Rouge

Un télégramme de Riga, reproduit par l'Osservatore Romano, annonce que le chef suprême des sans-Dieu, Yaroslavski, n'est pas encore satisfait de l'activité des athées de l'Espagne captive.

Officiellement, le nombre des athées recrutés par cette organisation internationale n'est que de 28,000, chiffre que le chef des "Sans-Dieu" estime dérisoire et insuffisant.

La centrale de Moscou, devant une pareille désillusion, s'appête à envoyer, en avril prochain, une délégation soviétique de la "Ligue des Sans-Dieu" en Espagne rouge, pour étudier l'organisation d'une nouvelle campagne. A cette occasion, la Délégation en question offrira à ces "correligionnaires" espagnols un drapeau rouge portant la célèbre inscription qui constitue sa devise: "La religion est l'opium du peuple".

Et voici une troisième
révélation

Après les révélations concernant la livraison, par les Soviétis de Russie, du pétrole aux armées italiennes et japonaises, et du minerai de fer destiné au réarmement de l'Allemagne, le journal du Front Populaire français "L'Oeuvre" annonce que ce n'est pas fini...

Et qu'est-ce qu'on apprend? Que le Syndicat Russe du Naphte ravitaille en pétrole les troupes du général Franco!

Avouez qu'il est difficile de mieux se moquer de son monde!

LA LIGUE DE SECURITE

Pour récompenser la bravoure des personnes qui se sont portées à l'aide des victimes de la récente conflagration du collège du Sacré-Coeur à St-Hyacinthe, la ligue de sécurité a fait entreprendre une enquête dans le but de découvrir ces personnes et de signaler leur dévouement à l'attention du public.

De nombreuses informations ont déjà été reçues aux bureaux de la ligue. Afin que tous les héros de ce drame reçoivent la récompense qu'ils ont largement méritée par leur courage et leur désintéressement, tous ceux qui ont eu connaissance d'un acte exceptionnel sont priés d'envoyer immédiatement le nom de la personne aux bureaux de la ligue à Montréal. Les informations devront être authentiques, aussi complètes que possible, et être accompagnées d'une attestation signée par au moins deux personnes.

La ligue a l'intention de profiter du prochain congrès de sécurité de St-Hyacinthe, le 4 avril, pour décorer ces personnes qui se sont signalées par leur travail humanitaire durant la nuit de la trépidation.

Tél. Bell: 900 5 5.

ADRIEN BASTIEN

Transport - Général

Deux camions à la disposition du public.
Service rapide et prix modérés.
SAINT-JUSTIN, P. Q.

Rodolphe Masson

Menuisier

Portes et chassis, meubles, chaloupes, etc.
Spécialité: Rembourrage d'ameublements de salon.
MASKINONGE, QUE.
Rue St-Charles,

Tél. Bell: 197-31

RICHARD LESSARD, B.C.L.
NOTAIRE

Argent à prêter, Règlements de successions, Assurances, Collection.
STE-URSULE, Comté Maskinongé.

NOS ANNONCEURS.
ENCOURAGEZ

Tél. 51

Dr Willie WALKER

Chirurgien - Dentiste

Machine à gaz

115 rue St-Laurent

LOUISEVILLE

Pour plus de sécurité, confiez donc vos assurances à

Theophile LAFONTAINE

Représentant des meilleures Compagnies d'assurances
feu, vie et accidents

ST-BARTHELEMI, P. Q.

Tél. 44

B. P. 44

Marchand & Vanasse

Avocats et Procureurs

75 St-Laurent, LOUISEVILLE, P. Q.

Heures de bureau:

9 à 12 hrs a.m.
2 à 5 hrs p.m.
7 à 8 hrs p.m.

Tél.: 225

Dr R. Paul LESAGE

Chirurgien-Dentiste

62 St-Laurent,

Louiseville, Qué.

HEURES DE BUREAU

9 a. m. à 9 p. m., le lundi excepté

TELEPHONE:

AMherst 5032

Dr A.-D. MILOT,

B. A. L. D. S. D. D. S.

CHIRURGIEN - DENTISTE

774 BOULEVARD ST-JOSEPH EST

Entrez et sonnez

MONTREAL

TEL. 21

Dr Ulysse Laferrière

MEDECIN - CHIRURGIEN

Ex-interne des Hôpitaux Notre-Dame, Hôtel-Dieu, Ste-Jeanne d'Arc et Ste-Justine.

ST-BARTHELEMI, P. Q.

TEL. 32

HEURES DE BUREAU DE 9 a. m à 9 p. m.

Dr Robert Trudel

DENTISTE

Successeur du Dentiste Gélinas

88 ST-LAURENT,

LOUISEVILLE, P. Q.

Tél.: 16

Dr P.-E. LAMARRE

DENTISTE

Bureau permanent à Maskinongé — A votre service de 9 hrs a.m. à 9 hrs p.m.
SATISFACTION GARANTIE

Tél.: 16

SALON DE COIFFURE
MODERNE
à votre disposition

Mme P.-E. Lamarre

MASKINONGE, Qué.
TOUS GENRES DE COIFFURE
Spécialité: Permanent Croquignole, etc.

Téléphone 117.

G. E. HEROUX,

Contracteur Electricien Licencé

INSTALLATION DE LUMIERES, FIXTURES, MOTEURS ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES

Réparations de tous genres.

58, rue St-LAURENT,

LOUISEVILLE, P. Q.

Poussins à Vendre

POUSSINS PLYMOUTH ROCK BARRES

Provenant du Couvoir Coopératif Certifié.
St-Barthélemi, (Berthier).

ATTENTION! ATTENTION! Eleveurs sérieux, voici pour vous une occasion unique de pratiquer un élevage payant. Procurez-vous des poussins issus de coqs enregistrés ou de Coqs R.O.P. C'est le temps pour vous de refaire votre troupeau et de l'appuyer sur une base solide.

Poussins: au cent. Issus de coqs enregistrés. R. O. P. Issus de coqs enregistrés. Prov. enrég.

Du 28 février au 24 mars ..	\$14.00	\$13.00	\$12.00
Du 28 mars au 17 avril ...	13.00	12.00	11.00
Du 21 avril au 7 mai ...	12.00	11.00	10.00
Du 11 mai à la fin ...	10.00	9.00	8.00

Pour une commande de 1000 poussins et plus donnée trois semaines à l'avance, \$1.00 de moins par 100 poussins.

Adressez vos commandes au:

COUVOIR COOPERATIF DE ST-BARTHELEMI,
Comté de Berthier

NOUVELLES LOCALES

MALADE

On nous informe que M. Lionel Pépin, fils de M. Pierre Pépin est gravement malade, et sous les soins du médecin.

* * *

ACCIDENT

Mlle Annette Villeneuve a été victime d'un accident, survenu jeudi dernier, alors qu'elle était à faire du ski. Elle se fractura une jambe et devra garder le lit pour près d'un mois.

* * *

EXCURSION

A l'occasion de la fête de St-Joseph, samedi le 19 courant le Canadien-National a organisé une excursion de St-Justin à Montréal, à prix très réduits.

* * *

SOIREE

La soirée que l'on est à organiser en l'honneur de notre nouveau curé M. l'abbé Donat Grimard, pour samedi soir, le 26 mars prochain promet d'être très intéressante. On nous informe que le programme sera des plus variés.

* * *

DIVERS

Mlle Jeanné d'Arc Cloutier étudiante à l'Ecole Normale de Ste-Ursule vient de reprendre ses cours après une vacance de quinze jours passés dans sa famille.

* * *

M. Albert Belzil de Louiseville, inspecteur de beurreries était de passage à St-Justin, vendredi dernier.

* * *

MM. J. A. Voulligny et Donat Clément sont allés à St-Charles de Mandeville, mardi.

* * *

M. Paul Bussièrès est de retour d'un voyage d'affaires à Montréal.

* * *

M. Wilfrid Villeneuve de Montréal passait la fin de semaine chez son père M. Lazare Villeneuve.

* * *

M. Louis St-Cyr de l'Epiphanie séjourne à St-Justin pour quelque temps.

* * *

M. Horace Dupuis de Louiseville de passage à St-Justin, dimanche dernier.

* * *

M. Maurice Villeneuve est de retour d'un voyage à Gentilly et Trois-Rivières.

* * *

M. Pierre Villeneuve de passage à Joliette dans le cours de la semaine dernière.

* * *

MM. Jean-Paul et Aimé Bellemare de Shawinigan sont en promenade chez leur grand-mère Mme Vve Charles Trotochaud ainsi que chez leur oncle, M. Sem Lajoie.

* * *

M. Ernest Gagné est de retour d'un voyage d'affaires à Montréal.

* * *

M. Robert Vézina en fin de semaine dans sa famille à Montréal.

* * *

M. Bernard Bourgeois est également allé à Montréal en fin de semaine.

* * *

M. Armand Fleury de St-Léon de passage à St-Justin mercredi.

M. Napoléon Gaboury, Mlles Léona, Noëlla Lucille, Madeleine et Monsieur Bertrand Gaboury, Mme François-Xavier Gagnon ainsi que M. Donat Carufel sont allés à Berthierville jeudi dernier rendre visite à MM. Aimé Gaboury et Paul Gagnon, étudiants au Collège St-Joseph ainsi qu'à M. et Mme Joseph Desroches. Ils firent le voyage dans une seule voiture tirée par deux chevaux.

* * *

Mlle Lucille Gaboury de passage au Cap de la Madeleine pour une quinzaine chez M. et Mme Philippe Destrempe.

* * *

Mlle Jacqueline et M. Léonard Desroches de Berthierville chez M. Napoléon Gaboury dimanche.

* * *

M. et Mme Joseph Livernoche de Louiseville chez M. Napoléon Gaboury dimanche.

* * *

Mlles Germaine Plante et Thérèse Michaud ainsi que M. Georges Barrette de St-Barthélemy étaient à St-Justin dimanche chez des amis.

* * *

Mlle Ozéa Pichette, G. M. de Louiseville pour quelques jours à St-Justin.

* * *

M. Louis St-Antoine de retour d'une promenade chez ses frères de Montréal et St-Jean d'Iberville.

* * *

Mme Vve Adolphe St-Antoine de Maskinongé actuellement en promenade à St-Justin.

* * *

NAISSANCE.

Le 16 mars. — Marie, Micheline, Louise, fille de Maurice Morin et de Laurette Gagnon. Parrain et marraine: Philias Gagnon et Amanda Lafrenière, grand-parents de l'enfant.

* * *

"A MME A. DUBEAU"

Vous semble-t-il que l'hiver s'éloigne... que le printemps s'amène...? et que tout dans la nature semble s'éveiller?...
Oui!... en effet c'est la réalité... puisque les "Justiniennes" sont sorties de leur léthargie et d'un "bond" elles vous saluent amicalement.

Elles ont peut-être semblé vivre dans l'oubli de tout, mais ne les soupçonnez pas ainsi car elles ont fait revivre souvent les moments passés en votre compagnie si aimable et si sympathique...

Allons! pour l'avenir, ne souhaitons que du beau, du bon et du vrai, c'est le désir de toutes vos "Justiniennes".

CONSTANCE.

On fête M. le notaire J.-E. Langlois

44ème anniversaire

Mercredi soir, un groupe fort imposant d'amis se réunissaient à la résidence même de M. le notaire J.-E. Langlois pour y fêter par surprise son 44ème anniversaire de naissance. A cette occasion les notables de la paroisse et quelques Directeurs et Actionnaires de la Société Coopérative ainsi que des amis se groupèrent dans

une idée commune et offrirent au héros de la fête de magnifiques cadeaux.

La soirée débuta avec la présentation des cadeaux, faites par M. Bernard Bourgeois, qui en profita pour féliciter M. le Notaire Langlois.

Ensuite vint le tour des différents orateurs: M. l'abbé Donat Grimard, curé, fit remarquer les liens qui doivent exister entre l'église et l'état. Il formula le vœu que M. Langlois vive encore de nombreuses années.

M. Adem Alarie, remercia au nom de la Coopérative le notaire Langlois, de tout le zèle et le dévouement qu'il apporte à cette cause.

M. W. H. Gagné, maire, apporta, au héros, au nom du conseil, les vœux d'usage.

M. L. J. Thisdel félicita le notaire Langlois d'avoir donné sans compter 18 années de sa vie professionnelle au service du public.

M. Omer Gagnon dit ne pouvoir trouver les justes termes pour exprimer sa reconnaissance au notaire Langlois. Je me contenterai dit-il de vous remercier du fond du coeur pour les services énormes que vous nous rendez.

Vint le tour de M. Brassard Notaire dit-il, vos amis se souviennent, vous leur avez fait du bien, ce soir ils vous prouvent leur reconnaissance.

Le notaire Langlois prenant alors la parole, mes amis dit-il je suis touché, je suis profondément ému, je vous remercie de la joie que vous me donnez ce soir.

Vous avez été élogieux à mon égard, pourtant je ne méritais pas tant de gratitude, puisque je n'ai fait que mon devoir, devoir qui était facile à remplir, vu que la population ici, est une population coopérative.

Je remercie, du fond du coeur, M. l'abbé Donat Grimard notre père spirituel, qui a bien voulu venir m'offrir ses vœux, je vous connais depuis 18 ans, et mon amitié, vous est acquise depuis. M. le Curé, vous avez dit tout à l'heure que l'église et l'état doivent coopérer ensemble, eh bien! il me fait plaisir de vous dire que je suis à votre service.

Le héros de la fête remercia les organisateurs de cette soirée en disant que pour la première fois, dans ses 44 ans d'existence, ils lui avaient procuré la douceur d'une fête semblable. Amusez-vous dit-il, ici vous êtes chez-vous.

On remarquait parmi les personnes qui se rendirent chez M. le notaire Langlois: M. l'abbé Donat Grimard, curé, Son Hon. le maire Gagné et Mme Gagné MM. et Mmes Nap. Gaboury Alf. Roberge, Adélar Dupuis, Bernard Bourgeois, Jos Paquin Pierre Drainville, Walter Carufel. MM. Xavier Lessard, Aimé Dupuis, Adam Alarie, ses filles: Fernande, Jeanne d'Arc et Lucie, MM. Roland Brassard Onésime Alarie, L.-J. Thisdel André Andeville, Georges Marchand, Louis Clément, Emilien Gaboury, Florent Vermette Maurice LeBeau, Lucien Lafrenière, Hervé Francoeur, Arthur Carufel, Xavier Béland, Omer

Tél. 900s.5

Mme Adrien Bastien

* * *

Chapeaux pour Dames et Demoiselles.

Choix considérable et prix modérés.

ST-JUSTIN, P. Q.

Gagnon, Mme Vve Alfred St-Antoine, Mme Edouard Ricard Louiseville, Mme Almira Paquin, M. et Mme Chs-Edouard Ricard, etc.

* * *

Bebé, a prouvé qu'il avait du "verdigo"... On est à se demander comment il était dans son jeune temps...

* * *

Hervé, grand'ouvert semblait décidé à y demeurer jusqu'au jour.

* * *

Plusieurs y allèrent d'un joli boniment. M. Dupuis y alla de sa chanson. Bravo!

* * *

Et mon oncle Louison, ses vèpres avec son bélier.

* * *

Monsieur Adem Alarie a du "Pep" et quel "Pep".

* * *

Le Boulanger dit que c'est un "train" pour prendre un homme de loi au dépourvu. "Stock en quantité et murie à point". N'est-ce pas que c'est beau l'instruction.

* * *

Et dire que M. Aimé Dupuis à failli rester prit dans la côte avec un snowmobile rouge; s'il avait été bleu, ça y était.

* * *

Tous admirèrent la bonne volonté de Mme Langlois. Et dire qu'elle s'est même sacrifiée à la demande de ses bourreaux.

* * *

Le grand Alfred n'a pas chanté... C'est parce que la veillée s'est terminée trop tôt...

En Marge de la soirée
du 26 mars.

Les préparatifs vont leur train et les commentaires aussi...

Ce sera, entendons-nous dire une fameuse belle soirée...

Ceux qui parlent ainsi, ont raison, car les organisateurs font tout ce qui est humainement possible de faire pour régaler les gens ce soir-là.

La fameuse pièce "Le désespoir de Joerisse", où nous assistons à un massacre terrible et à un suicide de ce pauvre Joerisse, personnifié par M. Lucien Lafrenière, sera, vous pouvez en être certain un "fou rire continué".

MM. Arthur Lessard Ferdinand Baril et Odilon Rinfret, les trois Mousquetaires de Maskinongé se proposent de bien égayer les gens. Tandis que M. Simon Paquin ira d'un sketch intitulé: "La Chasse à l'Ours".
D'autres noms viendront s'ajouter à la liste la semaine prochaine.

Nous répondons ici à une demande qui nous fut faite... Où iront les recettes de cette soirée?... Eh bien! voici, lors du départ de notre regretté vicairaire les gens se sont groupés pour présenter une bourse à celui qui nous quittait, nous avons cru bien faire en organisant cette soirée et en présentant comme bourse, à notre nouveau père spirituel, les re-

cettes de la séance.

Les personnes qui voudront se réserver de bonnes places feront bien de s'adresser au plus tôt chez M. Joseph Vertefeuille.

Journée fatale pour les snowmobiles

En effet, lundi, M. Joseph Lafrenière, accompagné de M. Maurice Morin furent victimes d'un accident qui aurait pu avoir des suites plus graves. Ils filaient en snowmobile vers Louiseville, sur le nouveau boulevard, quand tout à coup une défectuosité du chemin fit chavirer leur snowmobile qui fut complètement renversé. Heureusement les deux occupants s'en tirèrent sans blessures. M. Lionel Brissette qui se trouvait à Louiseville en snowmobile lui aussi, se fit un plaisir de ramener ses deux amis à St-Justin. — Le même soir, M. Brissette retournait à Louiseville avec M. Jos. Lafrenière, quand en arrivant au village de Maskinongé et filant, au dire de M. Lafrenière à une vitesse de 50 à 55 milles à l'heure, un "ski" se brisa et nos deux copains allèrent s'arrêter près d'un arbre à plusieurs arpents plus loin. Tous s'en tirèrent avec plus de peur que de mal et sans trop de dommages à leurs voitures.

Pour vos achats et réparations de moulins à coudre veuillez donc vous adresser à un homme de 40 années d'expérience.

S. DESCOTEAUX

Gérant Singer Sewing Machine Co. 500 rue des Forges, Tél. 394.

TROIS-RIVIERES, P. Q.

CAMILLE TOUSIGNANT

Représentant pour le comté de Maskinongé

LOUISEVILLE, P. Q.

Tél. 24

Salon de Coiffure HOLLYWOOD

SPECIALITE: Permanent sans fil.

Tous genres de coiffure, manucure etc.

Une visite à notre salon de Beauté mesdames vous convaincront.

Mlle Evelyn Sawyer

Maskinongé, Qué.

Hon. Sénateur Chs Bourgeois, O. R. Gustave Poisson, B. A. LLL.

Bourgeois, Poisson & Heaton

avocats

Edifice Ameau

LES TROIS-RIVIERES

Hamilton Heaton, B. A. LL. B. — Bureau les samedis et dimanches chez le Notaire Coutu.

LOUISEVILLE, P. Q.

LE SALVIFLORE



Le Salviflore est un tonique contre les monstres, Règles en abondance, Règles languissantes, Retour de l'âge. Combien de femmes et de filles souffrent de ces maladies-là. C'est un remède recommandable que chaque famille doit avoir constamment sous la main.

Prix: un traitement, \$3.00; la bouteille de 20 onces. Mme Louis ALARIE, SAINT-JUSTIN, P. Q.

NOS COURRIERS

Louiseville

Feu Mlle M. Louise Lavallée

Récemment eurent lieu à l'église paroissiale les funérailles de Mlle Marie-Louise Lavallée décédée à Montréal.

La levée du corps fut présidée par M. le curé Donat Baril.

Le service fut chanté par M. l'abbé Eugène Panneton, assisté de M. l'abbé Donat Baril et M. l'abbé Clau-Lafontaine, comme diacre et sous-diacre.

La bannière des Enfants de Marie était portée par MM. Arthur Laforge et Rolland Roy.

Les rubans étaient tenus par: Mlles Ursule Lessard, Estelle Caron, Laurette Deschênes et Marguerite Lafrenière.

La dépouille mortelle était portée par: MM. Georges Veillette, Aimé Fortin, Napoléon Pagé, Téléphore Lambert, Alphonse Desaulniers et Arthur Juneau.

Portaient les coins du poêle: Mlles Lucienne Voisard, Alice Rousseau, Hélène Pichette, Félicité Houde, Laura Morin et Félicité Houde.

La collecte fut faite par: Mlles Anna Therrien et Georgiana Desrosiers.

La chorale des Enfants de Marie interpréta le cantique "Donnez-leur le repos". Mlle Gilberte Caron chanta les solos.

Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

DECES D'UNE RELIGIEUSE

Le 8 mars, est décédée Révérende Soeur Ste-Laure (Erméline Morin) des Soeurs de l'Assomption; la défunte était la soeur de Mme Magloire Dumontier de Louiseville.

Soeur Ste-Laure est décédée à la suite d'un accident, après 40 ans de vie religieuse.

Elle laisse dans deuil: M. Adé-lard Morin, de St-Justin; Mme Joseph Guillemette, de Montréal; Mme André Lafrenière, de St-Justin; Mme U. Paquin, de St-Didace; ainsi que Mme Magloire Dumontier, de Louiseville.

L'Echo de St-Justin offre ses sincères condoléances à la famille éprouvée.

A L'HOPITAL

M. Cyprien Boulanger passe quelques temps à l'hôpital St-Joseph des Trois-Rivières.

Mme Wellie Noël a dû subir une opération à l'hôpital St-Joseph.

Mlle Marjorie Lindsay a dû subir une opération à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

HOMMAGES DE FETE

Le 7 mars dernier les élèves du Pensionnat de l'Assomption donnaient une soirée à la salle paroissiale en l'honneur de l'anniversaire de M. le curé Donat Baril.

La salle était remplie de spectateurs.

Mlles Pierrette Paul et Pauline Laroche firent la présentation des fleurs et du bouquet spirituel.

L'adresse fut lue par Mlle Huguette Piché.

Une très intéressante tragédie "Les Mouettes blessées" fut jouée par: Mlles Claire Deschênes, Madeleine Gagnon, Jacqueline Lajoie, Huguette Piché, Lucette Desche-naux, Madeleine Lebel.

La comédie "Miss Arabella fait ses confitures" fut interprétée par: Mlles Thérèse Paquin, Pauline Pichette, Gisèle Ricard, Pauline Gou-

let et Odette Courey.

Le cadeau fut offert par Mlle Jacqueline Giguère. Au cours du programme, il eut chant, musique saynètes et déclamations.

M. le curé a adressé la parole à l'auditoire.

Maskinongé

Mme C.-B. Marchand, de retour d'un voyage de quelques semaines à St-Romuald, où elle était l'invitée de son gendre et de sa fille; le notaire et Mme Raoul Demers.

Mme Arthur Bélanger, de passage à Trois-Rivières, la semaine dernière.

M. le notaire J. A. A. Lemire est allé à Montréal ces jours derniers.

M. et Mme Rodolphe Masson et leur bébé Nicole ont passé la fin de semaine à St-Justin chez M. et Mme Joseph Masson.

M. et Mme Aldino Champagne étaient à St-Cuthbert, en fin de semaine.

M. Philias Boucher accompagné de sa fille Mlle Eva, sont de retour d'un voyage à St-Tite, chez M. et Mme Rodolphe Bouchard.

M. et Mme Aimé Lemyre ont passé une semaine à Grand'Mère et Trois-Rivières.

Mme Edmond Champoux est revenue d'un voyage de quelques jours à Trois-Rivières.

Mme Odoric Lafrenière, de Montréal, actuellement en visite chez son père M. Arthur Champagne.

M. Léopold Bastien est allé à Trois-Rivières par affaires.

M. Alcide Lemyre et son fils Jean de passage à Trois-Rivières, samedi dernier.

Mme Philippe Lebeau est allée à Shawinigan, récemment.

BAPTEMES

Le 13 février: — Marie-Emma, Fleurette, enfant d'Armand Dupuis et Jeanne Croisette. Parrain: Simon Paquin, marraine: Emma Dupuis.

Le 10 mars: — Marie-Anne, Thérèse, Cécile, enfant d'Arthur Croisette et Constance Bergeron. Parrain: Edmond Bergeron, marraine: Marie-Anne Vadenais.

St-Barthélemi

GOURET A L'ECOLE D'AGRICULTURE

La gaité, l'entrain, le bon travail s'affectue à l'Ecole d'Agriculture St-Barthélemi. Dimanche dernier, le 6 mars, avec la bienveillante autorisation du Directeur de l'établissement, le Rév. F.-W. Pomerleau, c.s.v., les jeunes gens de la paroisse ont rencontré l'équipe du Collège.

C'est aux applaudissements bien fournis par le Directeur met la rondelle au jeu. Avec un entrain sans pareil, les joueurs se mettent en devoir. A la première période, aucun point ne fut enregistré. La deuxième période s'ouvre: les passes sont plus nombreuses, le jeu plus serré, les montées, plus sensationnelles. Enfin, voilà Jean Laroque passe la rondelle dans les filets des visiteurs. Ce point fut suivi d'un deuxième et d'un troisième à court intervalle. A ce moment, les adversaires redoublent d'énergie; à leur tour ils

comptent leur premier point, et, finalement un deuxième. La période se termine dans l'espoir de se lancer à l'assaut dans la dernière période afin de bien connaître qui remportera la palme.

Les équipes sont à l'oeuvre pour la dernière période. Les visiteurs deviennent de plus en plus adroits. La besogne devient rude pour le gardien de buts. Finalement la rondelle passe dans les filets de l'équipe du Collège, aux applaudissements généraux. La partie se termine avec un résultat de 3 à 3.

Un quart d'heure de jeu supplémentaire accorde la victoire à l'équipe du Collège, avec un résultat final de 5 à 3.

Voici l'alignement des clubs:

VISITEURS

But M. Sylvestre Bernard, Centre Cartier Jac.-Aimé, Aile droite Farley Lucien, Aile gauche Sylvestre Maur, Défense dr. Brissette Pierre, Défense g. Valois P.-Gérard, Substituts Léopold St-Yves, M. Pichette.

ST-VIAEUR

But Lafrenière Gabriel, Centre Geoffroy Bernard, Aile droite Jean Laroque, Aile gauche Gignac Jean, Défense dr. Robillard André, Défense g. Lépine Marcel.

Arbitres: — M. Valois Lionel, M. Desfossés René.

SEPULTURES

10 mars — Joseph, Rosaire, Eugène, fils de M. Anatole Denommée, beurrier, décédé à l'âge de 6 ans et 5 mois.

13 mars — Marie, Ghislaine, Huguette, fille de M. Roland Dupuis (Rang du Nord), décédée à l'âge de quatre ans et 11 mois.

NOUVELLES

M. Avila Frappier a acheté la maison de la succession Philippe Comtois, ayant pour locataire Mlle Hélène Béland.

M. Romuald Farley établira sous peu sa boutique de coiffeur chez Mme Victor Plante, à la place de l'épicerie actuelle.

M. Damien Mercure a vendu sa terre de St-Justin à M. Emile Dauphinais. Il paraît aussi que sa maison située à côté du garage Barrette doit être aussi vendue car il a reçu plusieurs offres.

M. Alex. Brière, gérant de la Banque Provinciale, en vacances pour une quinzaine. M. Edouard Houde, de Montréal, le remplace.

Mlle Blandine Lafontaine a passé la fin de semaine à Québec, chez sa cousine Mme Gaston L'Espinau.

Madame Olivier Barrette revenue d'un court voyage à Montréal pour compléter ses achats de nouveautés pour le printemps. On répète qu'elle aura un très beau choix de chapeaux et de robes.

A une assemblée des directeurs de la Carrière de St-Barthélemi, il a été décidé d'offrir une augmentation de salaire aux employés. Il paraît que la saison s'annonce bonne.

M. Henri Piché a commencé à prendre des ordres à domicile pour épices, thé et café. Il se déclare bien satisfait de ses débuts et mentionne que les gens l'encouragent beaucoup.

M. Claire Bérard, institutrice à l'école du Nord, est à organiser un musée de sciences naturelles pour ses élèves. Toute contribution en nature sera bienvenue. Félicitations pour l'heureuse initiative.

Il y a plusieurs rumeurs de mariages parmi nos demoiselles et beaucoup travaillent activement à leur trousseau... Mais il faut être discret...

Ste-Ursule

Partie de cartes:

Jeudi le 17 aura lieu dans la salle de l'Ecole Normale une partie de cartes au profit des oeuvres paroissiales.

Un thé pour tous les goûts

THE "SALADA"

siales. Chant et déclamation rendront la soirée des plus agréables.

Mlles Georgette Beaulieu et J.-d'Arc Baribeau, de Louiseville, chez M. et Mme Henry Bellemare, au début de la semaine.

M. et Mme Joseph Fleury, de St-Justin, étaient dimanche, chez M. et Mme Euclide Lambert.

MM. David Déziel et Jules Bellemare, à Louiseville dernièrement.

H. et Mme Emile Philibert chez M. Jos Lafrenière, samedi.

M. Albert Paquette, de St-Justin, à Ste-Ursule, chez des parents.

M. et Mme Xavier Lessard, de St-Justin, étaient en fin de semaine chez MM. Evariste Lessard et Joseph Bergeron, marchand.

M. Wilfrid Baril à St-Alexis, lundi.

M. L.-Joseph Thisdel, de Louiseville, aux funérailles de Mlle V. St-Louis.

M. Maurice Paquin, de St-Léon, chez Mlle Gracia Béland.

M. et Mme Albert Béland, passe la journée du dimanche à St-Justin.

M. Paul Bellemare à Louiseville, dimanche.

M. et Mme Arthur Casaubon, de St-Edouard, au service, jeudi.

Décès:—

Le 8 mars, à l'âge de 68 ans, Mlle Victoria St-Louis.

A la famille éprouvée, nos plus sincères condoléances.

St-Norbert

FUNERAILLES

Le 2 mars M. et Mme André Robillard accompagnés d'une foule sympathique reconduisaient à sa dernière demeure Mlle Lucie Robillard décédée le 2 mars à l'âge de 14 ans après quelques semaines de maladie bien souffrante mais résignée et sanctifiée par les sacrements.

Mlle Lucie Robillard fréquentait encore le couvent et jouissait de l'estime de toutes ses compagnes et ses maîtresses, sa mort cause un profond regret à ceux qui l'ont connue et aimée.

Elle laisse pour la pleurer outre ses parents inconsolables trois soeurs: Fernande, M.-Thérèse et Jeannine, quatre frères: Ephrem, Bertrand, Rogatien, Gilles et plusieurs autres parents. M. le curé Forest chanta le service vendredi le 4 mars.

A la famille en deuil nous offrons nos sincères sympathies.

St-Léon

Naissance:

A M. et Mme Chs-Ed. Rivard (Gertrude Laterreur) est né un fils, baptisé: Joseph, Elzéar, Albert. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Charette. Portait l'enfant, Mlle Eva Laterreur.

Réunion:

Dimanche dernier se réunissaient chez M. et Mme Lionel Bastien: M. et Mme Chs-Ed. St-Louis, M. et Mme

Armand Bastien et leur fillette Marie-Luce, M. et Mme Josaphat Paquin, ainsi que leurs enfants Jeannette et Lucien, M. et Mme Lionel A. Bastien, et leur garçonnet Réal, M. et Mme Emile Pichette; Mlles Lucile et Anita Pichette, M. Paul-Emile St-Louis.

Déplacements:

Mlle Estelle Lesage est revenue enchantée d'une promenade à Québec.

M. Emilien Lacoursière, de l'Abitibi, chez ses nombreux parents.

M. et Mme Romuald Bergeron, de St-Paulin, chez Mme Georges Bergeron.

M. et Mme Louis-Georges Deschênes à Ste-Ursule, mercredi dernier.

M. et Mme Emile Pichette, de Ste-Angèle de Prémont, étaient dimanche, chez M. et Mme Antoine Plante.

Mlle Lucile Lemay est de retour d'une promenade à St-Narcisse et à Champlain.

M. Raymond Béland, en visite à Yamachiche.

M. le curé A. Lavergne, M. et Mme Ephrem Fréchette, M. et Mme Philippe Fréchette, Mlle Geneviève Fréchette, chez M. et Mme Lionel Bastien, la semaine dernière.

M. et Mme Adolphe Julien, de Louiseville, chez M. et Mme Adolphe Lacoursière.

MM. Bernard Auger et Alfred Ferron, de passage à St-Paulin.

MM. Léo-Paul et Paul Alfred Fréchette sont revenus dans leur famille après avoir suivi un cours de coopération à l'Institut Agricole d'Oka.

Lavaltrie

M. Charles Hervieux s'est, la semaine dernière, porté acquéreur de la Boulangerie Martineau ainsi que du commerce de provisions qui était exploité conjointement.

Nous souhaitons tout le succès possible à M. Hervieux.

St-Cuthbert

M. Raoul Thibeault à Ste-Elizabeth ces jours derniers, par affaires, chez son beau-frère, M. Doucet.

MM. Louis Mandeville, Roger Barrette, Bernard Denommée, de passage à Sorel samedi dernier.

FAMILEX progresse toujours parce que ses vendeurs sont prospères! Si vous voulez un commerce qui vous appartienne, des revenus qui augmentent continuellement, écrivez à **FAMILEX**, 570 St-Clément, Montréal. Nous avons montré le chemin du succès à plus de 800 vendeurs, **NOUS POUVONS VOUS AIDER!** Territoire exclusif. Proposition avantageuse. Pas de risque. Pour détails et catalogue gratis, écrivez à **FAMILEX**.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du Comté de Maskinongé

A une session générale du Conseil Municipal du Comté de Maskinongé, tenue en la salle du Conseil, au Palais de Justice, en la Ville de Louiseville, lieu ordinaire de ses sessions, mercredi, le neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent trente-huit, à dix heures de l'avant-midi.

Laquelle session sont présents: M. J. Maxime Bourassa, Maire du village de St-Paulin, Préfet; et Messieurs les Maires J. Philorum St-Pierre, de la Ville de Louiseville; François Bergeron, de la paroisse de St-Paulin; Joseph Lefrançois, de St-Didace; Dr L.-T. Caron, du village de St-Joseph de Maskinongé; Wilbrod Regnière, de Hunterstown; Armand Lamy, de St-Léon; Philippe Vanasse, de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé; W.-H. Gagné, de St-Justin; Eugène Branchaud, de Ste-Angèle de Prémont; Irenée Caron, de St-Antoine de la Rivière du Loup; et Adélar Bergeron, de Ste-Ursule; formant le quorum sous la présidence de M. le Préfet.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent. Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre dernier (1937). Il est proposé par M. le Maire Irenée Caron, appuyé par M. le Maire Eugène Branchaud et résolu que ledit procès-verbal soit approuvé.

En conformité à l'article 90 du Code Municipal de la Province de Québec, il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire Philippe Vanasse, et résolu que M. J. Maxime Bourassa, Maire du village de St-Paulin, soit, pour le prochain terme, nommé Préfet du Comté de Maskinongé.

Monsieur le Préfet J.-Maxime Bourassa prête serment d'office, reprend le siège présidentiel et remercie ses collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils lui témoignent en le nommant pour la seconde fois Préfet du Comté de Maskinongé. De son côté il promet faire tout son devoir afin de remplir cette charge le plus honorablement possible, à l'honneur de ses collègues et de ses concitoyens.

Après avoir pris communication de l'état financier de la Corporation du Comté, par la lecture faite par le secrétaire-trésorier, du rapport financier pour l'année 1937, préparé par M. J. St-Antoine, il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre, et résolu que cet état financier soit accepté et approuvé.

Il est proposé par Messieurs les Maires Armand Lamy et Philippe Vanasse, appuyé par Messieurs les Maires François Bergeron et Eugène Branchaud et résolu que Messieurs les Maires Irenée Caron et W.-H. Gagné soient nommés conjointement avec M. le Préfet, J. Maxime Bourassa, délégués du Comté de Maskinongé.

Il est proposé par M. le Maire François Bergeron, appuyé par M. le Maire Philippe Vanasse et résolu:—

1) Que ce Conseil autorise jusqu'à l'assemblée du mois de septembre 1938, sans autres autorisations, le paiement des comptes ordinaires suivants, savoir:—

Table with 2 columns: Description and Amount. Taxe d'eau à la Corporation de la Ville de Louiseville, \$ 12.50; Salaire du concierge, 150.00; Salaire du secrétaire-trésorier, 25.00; Electricité: suivant le tarif en vigueur et les comptes produits à chaque mois par de The Shawinigan W. & P. Co.

Entretien ordinaire du mobilier et des bureaux: suivant le tarif ordinaire et en ce faisant remettre une facture acquittée.

Chauffage: au prix en vigueur sur le marché pour le combustible ordinaire, bois ou charbon.

Téléphones du Régistrateur et du Greffier — d'après les comptes produits chaque mois par The Bell Tel. Co., sans omettre toute fois de se procurer une facture acquittée à chaque paiement des comptes ci-dessus.

2) Que ce Conseil approuve les comptes suivants et en autorise le paiement:—

Préparation du règlement de Perception No. 23, ... \$ 78.85

J. St-Antoine — rapport financier pour l'année 1937, ... 15.00

Renouvellement de la chambre à combustion de la fournaise, ... 181.64

Jean Paul Chevalier — timbres et papeterie et divers services détaillés au compte produit, ... 12.87

A la requête de M. J. Philorum St-Pierre, Maire de la Ville de Louiseville, et après avoir fait accepter cette requête par la signature de la majorité des Maires du Comté, laquelle requête demeurera en dépôt dans les archives du Comté, le trésorier de la Ville de Louiseville occupa, à partir du 1er décembre 1937, le bureau situé du côté nord ouest de l'édifice du Palais de Justice au lieu du bureau situé du côté sud ouest, qu'il occupait auparavant. — Il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire Joseph Lefrançois et résolu, que ce changement soit ratifié, et que le bureau loué à la ville de Louiseville, pour son trésorier, soit, durant le bon plaisir de ce Conseil, le bureau situé du côté nord-ouest de l'édifice du Palais de Justice, appartenant à la Corporation du Comté de Maskinongé, et ce, aux mêmes conditions, telles que convenues par une résolution de ce Conseil en date du 9 mars 1927.

Il est proposé par M. le Maire François Bergeron, appuyé par M. le Maire Adélar Bergeron, et résolu que l'acte d'accord relatif à des travaux à être exécutés dans le Ruisseau Quenotte, comté de Maskinongé, et signé par les parties intéressées, soit approuvé; que le compte présenté au Ministère de l'Agriculture par M. Arthur Garand, de St-Edouard, au montant de \$232.40 soit également approuvé par ce Conseil et que copie de la présente résolution soit annexée à l'acte d'accord, ainsi qu'au compte de M. Garand et envoyée au Ministère de l'Agriculture, à Québec.

Pour faire suite aux suggestions de M. Hervé Gagnon dans son rapport en date du 15 avril 1937, M. le Maire J. Philorum St-Pierre donne avis de motion qu'il sera proposé un règlement de perception à l'assemblée du mois de septembre 1938, aux fins de pourvoir à la création d'un fonds pour faire face aux dépenses courantes pour l'année 1939.

Il est proposé par M. Dr L.-T. Caron, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre, et résolu que les secrétaire-trésoriers de chacune des Municipalités du Comté transmettent au bureau de la Corporation du Comté, au plus tard dans le cours du mois d'août, une copie du rôle d'évaluation de la Municipalité dont il agit comme secrétaire-trésorier, en conformité aux articles 666 et 667 du Code Municipal de la Province de Québec.

M. J. Philorum St-Pierre, Maire de la Ville de Louiseville, soumet aux membres de ce Conseil, qu'il serait de toute nécessité de faire installer dans le bureau loué à la dite Ville, pour son trésorier, un système de ventilation quelconque, afin de purifier l'atmosphère, viciée par le grand nombre de personnes qui y ont affaires à certains jours.

La demande de M. le Maire J. Philorum St-Pierre est prise en sérieuses considération, mais comme il sera bientôt midi, que ce Conseil a encore d'autres questions sérieuses à discuter, ce qui prolongerait la présente assemblée trop tard avant le dîner, et afin de permettre aux membres de ce Conseil de constater s'il y a lieu de se rendre à la demande du Maire de la Ville de Louiseville et quels seraient les moyens les plus avantageux à employer, il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre, et résolu que la présente assemblée soit ajournée à 2 heures de l'après-midi.

Advenant 2 heures de l'après-midi l'assemblée est continuée avec la même assistance et sous la même présidence.

La demande de M. le Maire J. Philorum St-Pierre est de nouveau prise en considération et après avoir mûrement délibéré il est proposé par M. le Dr L.-T. Caron, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre, et résolu que le secrétaire-trésorier de ce Conseil soit autorisé à faire poser un ventilateur automatique dans la cheminée du bureau occupé par le Trésorier de la Ville de Louiseville et que la Corporation du comté en assume le coût.

Il est proposé par M. le Maire Philippe Vanasse, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre, et résolu que l'acte d'accord relatif à des travaux à être exécutés dans la concession du "Petit Bois", soit approuvé par ce Conseil et que M. Antoni Bélanger soit nommé syndic pour surveiller les travaux de ce cours d'eau et voir à sa parfaite exécution.

Après avoir pris communication d'une requête signée par certains propriétaires de la Ville de Louiseville et propriétaires riverains du cours d'eau dit "Petit Ruisseau", traversant la Ville dans toute sa largeur, il est proposé par M. le Maire Irenée Caron, appuyé par M. le Maire Armand Lamy, et résolu que demande soit respectueusement faite à M. J.-Paul Caron, Membre de l'Assemblée législative, de s'adresser au Ministère compétent, à Québec, afin d'envoyer un ingénieur le plus tôt possible, faire l'examen des travaux à être faits dans le dit cours d'eau qui passe dans la Ville de Louiseville et d'en faire rapport, le plus tôt possible, à ce Conseil, en donnant les moyens de préventions les plus convenables à éliminer l'état de chose tel qu'exposé dans la dite requête, disant "que ledit ruisseau n'est plus qu'une baignoire apte à noyer les propriétaires, signataires de la dite requête, et à recevoir des déchets où croupit l'eau morte".

Il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire Eugène Branchaud et résolu que demande soit respectueusement faite à M. J.-Paul Caron, Membre de l'Assemblée législative, à Québec, de s'adresser au Ministère compétent, à Québec, afin d'envoyer un ingénieur faire l'examen de travaux au sujet d'un projet pour la construction d'un pont entre les comtés de Maskinongé et de St-Maurice.

Après avoir pris communication d'une résolution du Conseil de la Ville de Louiseville, adoptée à sa séance du 6 octobre 1937, avoir entendu l'explication des délégués de cette résolution par l'entremise de son Greffier, Mre J.-Miville Lesage, avoir mûrement délibéré, il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire Eugène

COLONISATION

La guignolée des colons

Il y a 2 ans à peine, la Section Mont-Royal de l'Association catholique des Voyageurs de Commerce lançait dans le grand public l'idée de venir en aide aux colons. La guignolée prenait naissance.

Les résultats de cette première cueillette d'effets de toutes sortes furent modestes; ils suffirent néanmoins à encourager les voyageurs dans la poursuite de cette oeuvre.

Peu de temps se passa qu'une seconde guignolée eut lieu, puis une troisième et une quatrième. Et tout ce travail se fit en moins de deux années.

C'est dire que les Voyageurs n'ont pas compté leurs peines, que, se rendant compte de l'importance immédiate de l'oeuvre, ils surent profiter de toutes les occasions pour la faire connaître au public.

Ils y mirent une telle ardeur, un désintéressement tel qu'ils entraînèrent dans leur élan enthousiaste et généreux d'autres sections-soeurs, d'autres organisations d'hommes et de dames, et même, l'automne dernier, une troupe de jeunes scouts.

Et ce ne fut pas sans résultats tangibles que se dépensèrent toutes ces énergies. Lors de la dernière guignolée qui se termina au temps des fêtes, plus de trois wagons d'effets divers furent expédiés aux colons originaires de la cité de Mont-Royal. Et ceci, à part nombre d'instruments aratoires dont l'expédition ne se fera qu'au printemps qui vient. Et l'oeuvre est devenue permanente.

La cinquième guignolée est actuellement en marche; elle se terminera avec la période des déménagements de mai prochain.

Tenter de dire tout le bien de cette entreprise est une tâche difficile, tellement ses bons effets sont multiples et divers dans leur nature.

Si l'envoi de dons apporte aux colons nécessaires ce soulagement matériel dont plusieurs ont tant besoin, il exprime, en même temps, aux défricheurs de la forêt le vif intérêt que prend toute notre population à la tâche qu'ils accomplissent vaillamment, celle d'agrandir notre pays par la fondation de nouveaux foyers.

La population de la métropole est de mieux en mieux renseignée sur la valeur de sa collaboration à l'oeuvre de secours aux colons, et partant, à l'oeuvre de la colonisation la charité chrétienne ne connaît pas de bornes.

Nous croyons donc pouvoir prédire à la prochaine guignolée un succès encore plus éclatant qu'à la dernière.

Nous sommes convaincus que le dévouement consacré à cette oeuvre ne s'attériorera pas, que d'autres sociétés d'hommes et de dames, d'autres organisations de jeunesse offriront, à leur tour, la pleine mesure de leur contribution à cette oeuvre qui certes en vaut la peine: l'oeuvre des secours aux colons.

J.-P. LANCTOT.

Le quart d'heure de Rabelais

Parmi les nombreuses locutions passées dans l'usage courant, il en est d'amusantes ou de curieuses dont l'origine est parfois inconnue. Cela n'est pas le cas de: "Le quart d'heure de Rabelais", que l'on emploie pour désigner le moment désagréable où il s'agit de payer. Cette expression vient d'une anecdote dont Rabelais fut le héros.

Rabelais est un de nos plus grands écrivains. Il vivait au temps de François 1er et voyageait parfois pour s'instruire, tout comme son contemporain Nostradamus.

Un jour, il était à Lyon, il s'aperçut qu'il n'avait pas de quoi payer la note de son hôtellerie. Que faire?

Il eut l'idée de se faire ramener à Paris aux frais du procureur du roi et, par la même occasion, de lui faire payer l'addition.

Dans plusieurs paquets, il enveloppa une poudre inoffensive et il écrivit sur chacun d'eux: "Poudre pour le roi", "Poudre pour le dauphin", etc.; il mit les paquets bien en évidence sur un meuble de sa chambre et il sortit faire un tour de promenade.

A peine rentré, il était arrêté par le procureur du roi comme conspirateur dangereux et empoisonneur.

Le procureur paya la note de l'hôtel, enferma son prisonnier dans un carrosse et, fouette chevaux! en route pour Paris!

En cours de chemin il fut hébergé aux frais des villes comme un prisonnier de distinction et il atteignit ain-

si, avec ses gardes, la capitale. On annonça au roi que l'on tenait un dangereux conspirateur. Sa Majesté demanda à le voir et elle partit d'un immense éclat de rire quand elle reconnut le grand écrivain.

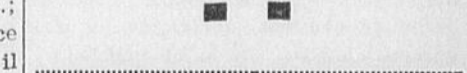
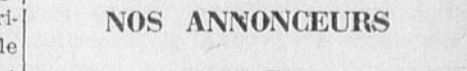
Naturellement, le roi comprit immédiatement pourquoi Rabelais avait usé de ce stratagème.

Il remercia les Lyonnais de leur sollicitude pour la conservation de sa vie et... retint le conspirateur à souper!

Depuis, quand on a une note douloureuse à payer, on appelle ce moment le quart d'heure de Rabelais.



ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

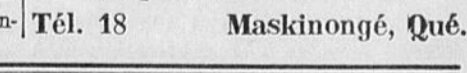


A VENDRE

Outils au complet pour forgeron, à bonnes conditions.

S'adresser à: Gaspard LAFRENIERE

Tél. 18 Maskinongé, Qué.



Branchaud, et résolu qu'il soit demandé à la Ville de Louiseville de payer sa contribution telle que fixée par le règlement No. 23 et que ce Conseil prendra de nouveau la question en sérieuse considération lors de la passation du nouveau règlement de perception, au mois de septembre prochain et lui fera une diminution pour le surplus payé en vertu dudit règlement No. 23 si jugé convenable et s'il n'existe pas une juste proportion entre le rôle d'évaluation de la Ville de Louise-

ville et celui des autres Municipalités.

Il est proposé par M. le Maire Armand Lamy, appuyé par M. le Maire J. Philorum St-Pierre et résolu qu'une copie du procès-verbal de la présente assemblée soit envoyée, par le secrétaire-trésorier de ce Conseil à M. W.-H. Gagné, pour publication dans le journal "ECHO de Saint-Justin", et que le coût de la dite copie soit payé par la Corporation du Comté.

Après quoi la séance est close.

LA PREVENTION DES ACCIDENTS A LA MAISON

LES CHUTES

Près de la moitié des personnes qui se blessent à la maison le font en tombant, la plupart dans les escaliers ou escabeaux. De bons escabeaux solides, et des escaliers bien éclairés, libres de jouets, balais, morceaux de savon et autres menus objets, supprimeraient en grande partie cette cause d'accident à la maison.

Nombre d'accidents par chute seraient également évités si l'on attachait solidement les tapis aux planchers, surtout lorsque ceux-ci sont cirés. De même en remettant les livres, jouets et chaque chose à sa place après s'en être servi.

Le prompt enlèvement de la glace, neige, graisse et autres substances comme celles-là supprimerait un risque commun d'accident par chute.

L'habitude de monter sur des chaises, boîtes et autres objets pour atteindre quelque chose, est une cause d'accident qui entraîne souvent de graves blessures. Ayez un bon escabeau ou un marchepied pour arranger cadres, rideaux, tablettes, etc. — c'est plus sûr.

Une plaque de caoutchouc au fond du bain est utile pour s'empêcher de glisser. Les appuis-main fixés au mur sont également une bonne sauvegarde.

LES BRULURES

Environ un quart des blessures reçues à la maison sont des brûlures, et près de la moitié de ceux qui se brûlent sont des enfants au-dessous de 15 ans.

Les allumettes, aux mains des enfants, présentent un danger qu'on néglige souvent. Ayez un porte-allumettes métallique, et tenez-le hors de la portée des enfants.

Dans nombre de familles, on se sert souvent de gazoline et d'autres liquides de ce genre pour nettoyer. Cette pratique, surtout dans la maison, est jugée extraordinairement dangereuse, la chaleur ou le frottement pouvant occasionner un feu ou une explosion.

Plusieurs enfants se brûlent sérieusement en voulant savoir ce que contiennent les chaudrons au feu. Presque tous ces accidents sont évitables en plaçant les chaudrons et leurs poignées hors de la portée des enfants.

Le danger des cheminées d'appartement est réduit par l'usage d'un écran métallique. Celui-ci non seulement s'oppose à la projection des étincelles, mais aussi empêche qu'on se brûle à la flamme ou aux parties chaudes de la cheminée.

Parfois, les enfants se brûlent fatalement en jouant seuls près d'un feu ouvert. Pour combattre ce genre d'accidents, on habitue les enfants à éviter de se tenir près des poêles, cheminées et feux de toutes sortes.

LES ASPHYXIES

Les dangers du gaz sont généralement associés à sa fabrication et à sa distribution. Pourtant, la négligence et les abus dans l'emploi du gaz, à la maison, le rendent souvent plus à craindre qu'à la fabrique.

Nombre d'accidents sérieux sont occasionnés par le rafistolage des tuyaux, boyaux et appareil à gaz dans la maison. L'installation convenable et l'entretien par des employés de la compagnie distributrice sont indispensables à la sécurité.

Avant de vous retirer pour la nuit ou en vous absentant pour quelque temps, ayez soin de fermer les appareils à gaz. Lorsqu'un appa-

reil doit servir pendant un temps prolongé, une bonne ventilation est très importante. Aucune flamme nue (allumettes, chandelles, lampes) ne devrait être apportée dans un pièce remplie de gaz: explosion à craindre.

Dans un garage fermé ou mal ventilé, le protoxyde de carbone qui s'échappe d'un automobile donne souvent la mort.

Les tuyaux, cheminées et poêles mal entretenus dégagent souvent ce qu'on nomme de la "vapeur de charbon". Ce risque d'asphyxie peut être supprimé par des ramonages périodiques. Dans les pièces mal ventilées ou petites, les braseros et poêles de ce genre peuvent asphyxier par l'acide carbonique qui s'en dégage. Il faut avoir soin d'aérer.

LES POISONS

Dans bien des familles, on garde couramment certaines substances qui sont de nature à empoisonner: germicides, antiseptiques, insecticides, et autres pour fins de nettoyage. Les empoisonnements accidentels sont rares dans l'emploi naturel de ces substances, mais on en compte beaucoup qui sont dus à la mauvaise manière de les garder.

On ne saurait trop fortement conseiller d'user de toutes les précautions dans l'emploi et la garde des substances vénéneuses. A la maison, on recommande de garder ces substances dans un endroit difficile à atteindre et inaccessible aux enfants. Il est arrivé que ceux-ci aient pris de la soude ou potasse caustique (lessive) pour du sucre; d'autres, des solutions vénéneuses pour de l'eau de Seltz.

Les petites armoires dans le mur, de préférence fermant à clef, assurent la bonne garde des remèdes à la maison. Toutefois, pour éviter toute erreur, il est bon d'indiquer ces poisons par des récipients de forme spéciale ou des étiquettes lumineuses. Une épingle dans le bouchon d'une bouteille est également utile pour reconnaître un poison à la noirceur.

COUPURES ET EGRATIGNURES

Il arrive de nombreux accidents, à la maison, faute de soin dans l'emploi des outils, objets de coutellerie et autres articles pointus ou tranchants. Dans nombre de cas, les victimes sont des enfants qui ignorent la nature dangereuse de ces objets ou qui n'en font pas de cas. Les petits ciseaux à bouts ronds sont bien moins dangereux pour les enfants, que les ciseaux longs à lames pointus. Il faut exclure des jeux de l'enfance les bouteilles, couteaux aiguisés et objets pointus, et faire connaître le danger de courir avec ces objets ou de se les porter à la bouche.

Le verre cassé, les boîtes de fer-blanc à bords coupants, vieilles lames de rasoir et autres articles de ce genre qu'on jette avec les déchets ordinaires, font souvent de sérieux accidents. Il importe de bien envelopper ces objets, on s'en débarrasser d'une autre manière convenable.

On se blesse souvent en faisant usage d'un outil impropre, usé ou rafistolé, ou en n'employant pas l'outil qu'il faut.

Les épingles et aiguilles sur les chaises ou autres meubles, de même les clous ou brochettes qui traînent et les petits éclats sur le bois, font souvent des blessures qui s'infectent si elles sont négligées.

L'ELECTRICITE

L'application de l'électricité a in-

trouvé de nombreuses commodités dans les demeures. Mais cette forme de l'énergie présente certains dangers si elle n'est pas entretenue ou employée dans les conditions requises.

Une personne qui prend un courant en étant reliée à la terre par un bon conducteur reçoit généralement une commotion. Ainsi, un sujet qui sort du bain ou qui est en transpiration peut être violemment commotionné en touchant à une applique électrique défectueuse pendant qu'il ferme ou ouvre un robinet. Dans bien des cas, la respiration est suspendue, et si le contact n'est pas rompu, de graves brûlures ou même la mort sont à craindre. Souvent, la personne se frappe quelque part en tombant et se blesse davantage.

Presque toujours on peut supprimer les principaux dangers de l'électricité à la maison par l'inspection périodique et le remplacement ou la réparation immédiate des fils, appliques ou appareils en mauvais état. Il faut en outre avoir la précaution de ne pas toucher à ce qui est électrique pendant que le corps est relié à la terre par un bon conducteur: robinet, radiateur et toute tuyauterie métallique. Les contacts desserrés, épissures mal faites et installations par des personnes inexpérimentées donnent souvent des jets de feu qui causent des brûlures.

LE FEU

Outre les ravages considérables qu'il fait à la propriété, le feu tue un grand nombre de personnes. Bien que les brûlures causent la plupart de ces décès, panique et l'asphyxie font beaucoup de fatalités.

Le ramonage périodique des tuyaux de poêles et cheminées, et la réparation des raccords et conduits en mauvais état sont très utiles pour empêcher les incendies à la maison. La suie qui s'accumule peut prendre feu et l'incendie se communiquer à la maison entière. Il est indispensable d'avoir des cendriers métalliques pour les cendres chaudes; on devrait se servir de réceptacles en broche pour faire brûler les déchets et le papier.

Les rideaux non attachés, draperies et matériaux de ce genre, près des poêles, lampes, becs de gaz, bougies, etc., peuvent aisément prendre feu et propager un incendie. L'allumage des bougies dans les arbres de Noël est tout à fait dangereux et a fait de nombreuses pertes de vie et de propriété. Les cigarettes, allumettes et cigares non éteints font également de nombreux incendies. Les amas de déchets sont dangereux tant qu'ils ne sont pas enlevés; souvent ils s'enflamment spontanément lorsqu'il s'y trouve des matériaux imbibés d'huile ou de graisse.

Afin d'éviter les incendies d'origine électrique, il est bon de faire faire les réparations par la compagnie distributrice ou par un bon électricien. On ne doit jamais laisser un fer ou autre appareil électrique sans enlever le courant.

AUTRES RISQUES A LA MAISON

Les objets rangés sur des tablettes ou dans des armoires non seulement se retrouvent plus facilement mais tombent rarement lorsqu'on les dérange par accident. Les tablettes doivent être assez fortes pour supporter ce qu'on y met, et de largeur permettant d'éviter l'encombrement. Lorsqu'il faut entasser les articles les uns sur les autres, il est dangereux d'en échapper et de se faire mal lorsqu'on les enlève; même danger en transportant quelque chose, lorsqu'on se charge trop.

On se blesse, parfois sérieusement en voulant soulever des objets pesants. La dimension d'un objet à soulever le permettant, il faut le prendre entre les jambes, en se tenant le dos droit, talons par terre. Par précaution, pour les objets en-

combrants ou très lourds, on doit généralement se faire aider. Le maniement des articles tels que les chaudrons de liquides chauds est particulièrement dangereux lorsqu'il y a des enfants autour de vous; ceux-ci peuvent se trouver sur votre chemin tout à coup et déterminer un accident.

Dans bien des familles, on garde des armes à feu, soit comme moyen de défense, soit pour le sport. Afin d'éviter tout accident, les armes à feu doivent être gardées à clef ou serrées de manière que les enfants ne puissent les atteindre. Il est bon de décharger l'arme, la nettoyer et la remettre à sa place, aussitôt après s'en être servi.

La disposition qu'ont les petits enfants à se mettre des objets dans les oreilles, le nez ou la bouche a déterminé maints accidents graves. Avant de mettre un enfant par terre, il faut avoir soin d'y ramasser les objets tels que billes, cailloux, brochettes, épingles ou graines. Les pièces de monnaie surtout sont malsaines; portées à la bouche, elles peuvent être avalées ou se loger dans la gorge. Les objets laissés par terre et les meubles dérangés sont généralement plus dangereux la nuit, surtout lorsqu'ils traînent dans les passages.

La plupart des appareils d'usage domestique sont munis de dispositifs pour protéger la personne et empêcher le contact avec les parties mobiles. Lorsque ces dispositifs ont été enlevés, l'emploi des appareils peut être dangereux non seulement pour les adultes, mais aussi pour les enfants. Il faut donc maintenir ces dispositifs en place et les remettre promptement sur chaque appareil si l'on a affaire à les enlever.

Les chiens et les chats égarés, si on les laisse entrer chez soi, présentent souvent des dangers dont on ne se doute pas. Dans bien des cas, ces animaux entraînent la vermine et la maladie.

Le cas du supplément

Nos lecteurs ont sans doute été quelque peu surpris de la discontinuation subite du supplément hebdomadaire que nous ajoutions, depuis près d'un an, à notre journal régulier.

Voici quelques explications. Ce supplément, le même partout, était distribué par presque tous les journaux hebdomadaires de notre province. Ceux-ci avaient accepté de l'insérer dans leurs éditions régulières, sous la réserve de certaines clauses formulées dans un contrat.

Toutefois, en dépit des protestations réitérées des éditeurs des journaux, les propriétaires du supplément négligèrent de se conformer à certaines clauses importantes du contrat. Finalement, de guerre lasse, les journaux hebdomadaires intéressés, dont l'Echo de Saint-Justin, ont discontinué la distribution de ce supplément. Mais cette décision n'a pas été prise sans raisons très graves et nos lecteurs peuvent en être convaincus. Il s'agissait presque pour nos journaux d'une question de vie ou de mort, à cause de pertes d'annonces importantes, d'ennuis devant les tribunaux pour violation des droits d'auteurs, etc., etc., etc. On avouera que prendre un tel risque c'eût été payer un peu cher le plaisir d'offrir à nos lecteurs un petit supplément tabloïd de huit pages, plus ou moins attrayant à tous les points de vue.

Le fameux supplément semble cependant avoir la vie dure et il se débat encore dans les spasmes de l'agonie. Mais souhaitons que ce ne soit pas pour longtemps et qu'il disparaisse à tout jamais pour le plus grand bien de notre presse hebdomadaire.

Les Indiens au Canada

Leur population se chiffre à environ 114,000

D'après les renseignements publiés dans le rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources, Ottawa, pour l'année financière terminée le 31 mars 1937, il y a au Canada environ 114,000 indiens. L'Ontario tient la tête de la liste avec une population indienne de plus de 31,000; la Colombie britannique occupe le deuxième rang avec 26,000; le Québec avec 14,000; le Manitoba avec environ 13,500; et la Saskatchewan avec plus de 12,000.

Le rapport, récemment déposé sur le Bureau de la Chambre des Communes, révèle que, y compris la valeur des produits de la ferme, du bœuf vendu et du bœuf consommé, les gages, le gain provenant de la pêche, de la chasse et du piégeage, le revenu global des Indiens au cours de l'année financière s'est élevé à \$6,102,000, cela à l'exclusion de l'argent du loyer des terres. La valeur totale de leurs biens mobiliers et immobiliers se chiffrait, à l'expiration de l'année, à \$70,170,650, les plus gros articles étant les terres dans les réserves, évaluées à \$52,478,300, les bâtiments privés d'une valeur de \$6,233,700, et le bétail et les volailles, \$2,482,800. Au cours de l'année les Indiens ensemencèrent environ 100,000 acres en céréales, desquels ils récoltèrent 291,500 boisseaux de blé; 555,000 boisseaux d'avoine, 81,000 boisseaux d'autres grains; 29,000 boisseaux de pois et fèves; 312,600 boisseaux de pommes de terre; 74,000 boisseaux d'autres racines; et 55,000 tonnes de foin et autre provende.

L'éducation des enfants

Le gouvernement fédéral a dépensé pour l'éducation des enfants indiens la somme de \$1,821,000 durant l'année financière expirée le 31 mars 1937, d'après le rapport annuel du ministère des Mines et des Ressources pour cette année, récemment déposé sur le Bureau de la Chambre des Communes. Dans la Colombie britannique les dépenses se chiffrent à \$396,500; dans l'Ontario à \$370,400; dans la Saskatchewan à \$330,800; et dans l'Alberta à \$316,600. Les inscriptions atteignent, au total, 18,300, avec une fréquentation moyenne de 14,000.

Le rapport fait remarquer qu'on a tâché de tenir le programme d'éducation de la Division des Affaires indiennes à la portée des besoins des jeunes Indiens. On a attaché de plus en plus d'importance à l'enseignement manuel. On a préparé des plans pour la construction d'externats, aménagés pour un programme d'enseignement devant répondre aux besoins des réserves sur lesquelles les écoles sont établies.

Fait encourageant au sujet des efforts tentés pour l'éducation au cours de l'année, les demandes de cours abrégés d'agriculture et de travaux domestiques ont été de plus en plus nombreuses, et les Indiens se sont montrés enclins à reconnaître la valeur et le caractère distinctifs de leurs arts et métiers.

On a songé aux voies et moyens grâce auxquels la population indienne peut-être encouragée davantage à conserver ses anciennes ressources et capacités et contribuer ainsi à la vie culturelle de la nation. (Le Journal de Waterloo.)

**ENCOURAGEZ
NOS ANNONCEURS.**

Contrats collectifs et centralisation

Une espèce de conflit dont les graves conséquences peuvent échapper à un très grand nombre, conséquences qui ne tarderont pas à se faire sentir dans les localités rurales, est en voie de surgir de l'application généralisée qui est faite des conventions collectives de travail pour les grandes villes et à la fois pour les petits centres ruraux au préjudice de ces derniers. En effet, les organisations patronales et ouvrières des grandes villes ne tiennent aucun compte de la différence des conditions économiques à la ville et à la campagne. C'est ainsi, par exemple, qu'ici, à Sorel, dans la confection, une convention collective de travail qui est contrôlée par Montréal et en relève a été appliquée à notre petite industrie et est en train de la ruiner; c'est aussi pour une raison analogue, c'est-à-dire pour combattre la monopolisation dans les grands centres de la main-d'œuvre ouvrière que l'Association Rurale des Manufacturiers de Chaussures vient d'attaquer devant les tribunaux civils de la province la constitutionnalité des contrats collectifs auxquels Montréal veut les assujettir. C'est aussi pour les motifs qui sont ceux de la décentralisation que les journaux hebdomadaires se sont opposés à ce que Montréal vienne dicter ses volontés aux imprimeurs de la campagne et qu'ils ont obtenu d'être exemptés d'un contrat qu'on voulait leur imposer.

En tant que concernés comme ateliers de campagne, qui imprimons et publions des journaux hebdomadaires — et la chose doit intéresser tous ceux qui veulent la survie de nos industries rurales, quelles qu'elles soient — à l'appui de nos prétentions nous reproduisons les opinions émises la semaine dernière par quelques-uns de nos confrères.

Voici tout d'abord comment s'exprimait à ce sujet M. Harry Bernard, rédacteur du COURRIER DE SAINT-HYACINTHE:

Les imprimeurs de Montréal, patrons et ouvriers, essayent de créer dans la province cette impression que les directeurs de journaux hebdomadaires sont opposés à un contrat collectif dans les métiers de l'imprimerie. Ils ne se sont pas gênés de le dire dans certains communiqués aux journaux, publiés notamment dans "Le Canada" et "l'Illustration Nouvelle", de Montréal. Or rien n'est plus faux, et les éditeurs d'hebdomadaires tiennent à ce que cela soit su. Non seulement les éditeurs d'hebdomadaires ne sont pas opposés au principe du contrat collectif, mais ils l'approuvent pleinement, reconnaissant tous ses bons côtés, tant au point de vue patronal qu'au point de vue ouvrier. Cela est tellement vrai qu'ils ont à leur crédit d'excellents antécédents, avec leur adhésion collective au contrat de la région de Montréal, en 1936-37. Ils se sont alors accommodés du contrat, ce qui supposait pour eux des augmentations de salaires considérables pour leurs ouvriers, variant de 20 à 50 pour cent. Ils sont prêts à continuer, dans les limites du bon sens et de la justice sociale. Ils sont disposés à toute collaboration saine, à la condition qu'on les traite avec équité, tenant compte des conditions de vie dans leurs villes respectives et des difficultés techniques qui leur sont particulières.

Les hebdomadaires sont favorables au principe du contrat collectif, mais ils sont opposés à l'application, chez eux, du contrat collectif cuisiné à Montréal dans les derniers mois de 1937, tant par les maîtres-imprimeurs de Montréal, de langue française et de langue

anglaise, que par les associations ouvrières de la métropole. Voilà la distinction qu'il faut faire. Le nouveau contrat suppose une nouvelle augmentation de salaires pour les imprimeurs de la campagne.

Le plus odieux de l'intervention montréalaise dans les affaires des imprimeurs ruraux, c'est l'attitude des maîtres-imprimeurs de la grande ville. Que les associations ouvrières soient intéressées à des augmentations de salaires, cela se comprend. Mais que les maîtres-imprimeurs de Montréal tiennent mordicus à ce que les salaires de la campagne soient majorés, cela se comprend moins. Sans doute les ateliers de Montréal craignent la concurrence, sur le marché montréalais, des ateliers de l'extérieur. Ils le disent d'ailleurs. Aussi prétendent-ils équilibrer les salaires ouvriers dans la mesure du possible, entre Montréal et les centres ruraux. De cette façon, ils évitent toute possibilité de concurrence agressive. D'autre part cependant, l'équilibre des salaires n'équilibrerait en rien les outillages, avec ce résultat que les maîtres-imprimeurs de Montréal auraient tout de suite l'avantage sur leurs confrères de la campagne. Ils ne craindraient pas chez eux, avec de hauts salaires à la campagne, la concurrence des ateliers ruraux, et ils pourraient, en vertu de leur outillage perfectionné, canaliser vers Montréal tous les contrats d'impression importants qui se donnent présentement dans les petites villes. Les hebdomadaires ont fort bien compris cet aspect du problème, et c'est pourquoi ils ont fait au contrat collectif de Montréal, dernière version, l'opposition que l'on sait. En d'autres termes, ils se refusent à se laisser égorger, étouffer et tuer par les gros ateliers d'imprimerie de Montréal. Ils sont prêts à payer honnêtement leurs employés, mais ils ne veulent pas qu'on leur fasse des conditions de travail telles qu'ils soient exposés à perdre tous les contrats qui les font vivre, et ce au bénéfice des maîtres-imprimeurs de Montréal.

A cette opinion, ajoutons celle non moins judicieuse de LA REVUE DE GRANBY:

Nous trouvons dans les journaux de ces derniers jours l'énoncé de deux raisons à l'appui des revendications soutenues par les feuilles semainières, récemment, en matière de législation ouvrière.

D'abord, il y a le brillant homme de loi québécois, Me Louis Saint-Laurent, qui a allégué, ces jours-ci, à Québec, que la convention collective, dans le cas de la chaussure, ne tenait pas compte suffisamment des conditions économiques propres aux centres ruraux. Il s'agissait d'un quo warranto intenté par l'Association rurale des fabricants de chaussures au comité conjoint de cette industrie. Et où Me St-Laurent a touché une corde qui nous intéressait immédiatement, de la presse rurale, c'est lorsque, à l'appui de son avancé cité plus haut, il a apporté l'exemple des hebdomadaires ruraux. Industriels de la chaussure comme imprimeurs de campagne s'objectent à la convention collective qui serait sortie du cerveau de Montréal et qui serait partielle à ses origines.

A son tour, sur la même question, LE JOURNAL DE WATERLOO a un article qui cadre très bien avec les deux précédents et en est comme la conclusion logique; voici ce qu'il dit:

La principale raison invoquée par les maîtres-imprimeurs mont-

réalais, pour demander au gouvernement d'assujettir leurs confrères de la campagne au contrat collectif qui les régit présentement, était qu'une exemption en faveur de ces derniers leur permettrait d'aller chercher à Montréal même de plantureuses commandes.

Tel n'est pas du tout l'avis d'un périodique au courant de ce qui se passe dans les grands centres et bien placé pour donner, là-dessus, une opinion absolument désintéressée. Ce périodique est le "Canadian Printer & Publisher," de Toronto.

Les imprimeurs urbains, écrivait-il dans sa dernière livraison, semblent attacher trop d'importance à la concurrence provenant des imprimeurs ruraux. Quel que soit le contrat collectif en vigueur, il est peu probable que les imprimeurs ruraux pourraient aller chercher assez d'ouvrage à Montréal pour affecter sensiblement l'industrie de cette ville. Il est même peu probable que les imprimeurs ruraux eux, pourraient reprendre en l'occurrence le volume d'affaires qui leur est habituellement enlevé par les imprimeurs urbains. Et le "Canadian Printer & Publisher" ajoutait:

"A Toronto, également, on se plaint de la concurrence des imprimeurs ruraux, mais les imprimeurs de Toronto n'en continuent

pas moins d'obtenir de grosses commandes de l'extérieur."

Voilà qui rétablit la situation sous son vrai jour et réduit à néant les craintes exprimées, on sait dans quel but, par les imprimeurs de la métropole au sujet du contrat collectif qui existe actuellement et dont, en attendant mieux et sans pour cela rien changer dans leurs ateliers, les journaux hebdomadaires ne font plus partie.

Nous avons déjà dit à peu près la même chose ici, mais il ne nous déplaît pas de l'entendre répéter par quelqu'un dont l'impartialité

est, certes, à l'abri de tout soupçon.

Messieurs les imprimeurs montréalais, il vous faudra modifier au plus tôt votre plaidoyer, car il ne tient pas debout.

Et ce sont des citoyens qui vous le prouvent.

Ce sont là des opinions reposant sur des arguments que personne ne peut mettre en doute et qui démontrent d'une façon absolument positive le bien-fondé de la cause que la presse hebdomadaire a entreprise de combattre, savoir: la centralisation. (Le Courrier de Sorel)

Saviez-vous que:

- Les recherches des savants ont établi les moyennes suivantes pour la durée de la vie chez les animaux.
- Les chimpanzés observés dans les parcs zoologiques ne dépassent pas 20 ans.
- Le hérisson meurt après deux ou trois ans.
- Les chauves-souris vivent de deux à 5 ans.
- Lions, tigres et hyènes atteignent 25 ans.
- Les ours peuvent dépasser 30 ans.
- Le chat en captivité peut vivre plus de 20 ans, mais les espèces sauvages ne dépassent pas 10 ans.
- Le chien domestique bien traité atteint 20 et même 24 ans, mais ses congénères sauvages, — le chacal, le renard, — ne vivent pas au-delà de 10 ans.
- L'écureuil et la marmotte peuvent vivre dix ans; le castor 15.
- L'éléphant que l'on disait pouvoir devenir centenaire, est en réalité très vieux à 80 ans.
- L'éphémère, la mouche jaune des pêcheurs, vit des années dans l'eau avant de prendre son essor pour vivre un seul jour dans l'air.

Participez à ce concours intéressant! \$10,000 en prix!

TOUTE MENAGERE QUI PREPARE DES REPAS est invitée à participer au concours de \$10,000 en PRIX

COMMENT participer? Remplissez le questionnaire qui accompagne votre appareil G.E. et envoyez-le à: Canadian General Electric, 100, rue St-Jacques, Montréal.

VOUS AVEZ BESOIN DE CE DÉPLIANT? Il contient le blanc d'inscription et vous donne tous les renseignements concernant ce concours dont les règles en sont très faciles. Aucune composition ne sera acceptée à moins d'être écrite sur cette circulaire que vous pouvez vous procurer chez n'importe quel marchand de produits Canadian General Electric ou des employés de la Compagnie Shawinigan.

Cette annonce de la Canadian General Electric Company a paru récemment dans les journaux canadiens. On offre \$10,000 en prix pour le meilleur article de cent mots ou moins sur le sujet: — "Les bienfaits de l'électricité dans la vie moderne."

Vous avez besoin de cette circulaire

Elle contient le blanc d'inscription et vous donne tous les renseignements concernant ce concours dont les règles en sont très faciles. Aucune composition ne sera acceptée à moins d'être écrite sur cette circulaire que vous pouvez vous procurer chez n'importe quel marchand de produits Canadian General Electric ou des employés de la Compagnie Shawinigan.

Ce concours offre à tous la chance de gagner un des prix indiqués plus haut. Procurez-vous dès aujourd'hui votre circulaire et n'oubliez pas que ce concours se terminera le 16 avril 1938.

Le carême, la Floride de l'âme

Il faut bien prendre soin de sa santé.

C'est nécessaire.

Indispensable.

Serait-on riche comme Crésus, si on est malade... infirme... alité... à quoi bon la fortune?

Serait-on accablé par les honneurs, le premier dans la cité, on est épuisé, pâle comme un mort, titubant de faiblesse, à quoi servirait ces glorioles?...

Mieux vaut la santé.

Après la vertu, c'est le bien le plus précieux.

Dieu l'accorde.

Il faut ménager ce bien.

Eviter les excès.

Bannir les risques de le perdre.

Tout le monde convient de cela.

Le premier bonjour, le premier souhait que nous adressons à quelqu'un c'est le voeu d'une bonne santé.

* * *

Ces jours derniers, je songeais à cette question de bien-être et voici à quelle occasion.

Un ami me rendait visite.

Il arrivait de la Floride où il avait passé l'hiver.

La Floride!

Un paradis terrestre en janvier... le pays où fleurit l'oranger... la région de l'éternel été...

La Floride!

Notre côte d'azur, d'Amérique. Quel délicieux séjour!

Mon ami avait profité de ses vacances.

Il était rayonnant de santé: joues roses, yeux allumés, démarche presque militaire.

Et avec ce physique rajeuni, repapé, un moral excellent.

Il badinait et riait de si bon coeur...

Son exemple était contagieux.

* * *

— Et tu ne regrettes point tes deux mois d'absence? l'argent dépensé? la clientèle négligée? lui ai-je demandé.

— Non, non, rien de cela.

— Pourtant...

— La santé, vois-tu, ça ne s'achète point. Impossible de l'évaluer en piastres. J'étais affaibli; maintenant je suis fort. J'étais déprimé, maussade, irritable; j'ai tout laissé çà

là-bas et j'ai rapporté le sourire, du soleil dans l'âme... la joie de vivre.

— Ah! mon cher, que je suis heureux d'avoir suivi le conseil du spécialiste! Je suis remonté pour dix ans. MA BATTERIE ETAIT A TERRE: elle est rechargée pour des milles et des milles.

Je me compte privilégié. Qu'en penses-tu?

— Certes oui. Tu as guéri.

Maintenant, il faudra joindre à cette guérison-ci, l'autre...

— Je te vois venir... Encore un sermon!

— Qui arrive à point. Il te convient; il me convient; il convient à tout le monde. Car tous nous sommes affaiblis, impotents, malades. C'est le moment de faire une cure spirituelle. Nous sommes en Carême.

Cette évocation fit songer l'ex-touriste.

* * *

— C'est loin de la Floride et de ses orangers, remarqua-t-il après une pause.

— Pas si éloigné que tu te l'imagines. Raisonons un peu.

Souvent notre santé spirituelle est compromise.

Combien de citadins et de cultivateurs portent dans un corps sain une âme malade! Elle vivote... elle languit... Peut-être le cancer du vice rongé sa vitalité?...

Les pratiques religieuses auraient pu guérir. On n'a pas voulu de cette guérison. Et pendant des années et des années, on traîne un cadavre d'âme.

On fuit le Médecin céleste, toutes ses prescriptions et ses avis. On ne veut arracher ni l'oeil, ni le bras qui scandalise... on voudrait immortaliser la plaie horrible...

Quelle idiotie!

Le Carême offre le soulagement, la guérison.

Ce sont les retraites paroissiales: belles prédications, cantiques qui émeuvent, sacrements qui purifient et tonifient.

Pourquoi ignorer Jésus-Christ qui passe et ne revient pas?...

Un moribond qui repousserait le seul Médecin capable de le guérir, ne serait-il pas un insensé?

— Dans le fin fond, avoua mon ami, tu as raison. Il faut observer le Carême. C'est une mesure d'hygiène.

C'est une Floride et une Californie pour nos âmes.

Tout patient peut tirer profit de cette Quarantaine réchauffée par le divin Soleil de justice et enrichie par les fruits savoureux de la pénitence.

Tous nous pouvons refaire une santé compromise.

Seulement, il faut le vouloir.

ESDRAS DU TERROIR.

La grâce et les gestes

On admire autant chez une femme le charme naturel que la beauté.

Regardez avec soin toutes les femmes que vous trouvez gracieuses ou dont vous admirez l'allure. Ces qualités sont plus réellement efficaces que la régularité des traits ou même que la proportion des formes.

Or, ces qualités peuvent s'acquérir. Nos grand-mères, qui avaient plus de grâce que nous, ont connu le professeur du maintien.

Vous pouvez les admirer aussi, seule et sans professeur. Il vous souffira de pratiquer, pour chacun des actes principaux de la vie, quelques exercices.

Démarche souple

Il faut mettre en parfait état les muscles de la plante du pied, les tendons de la cheville, les mollets et de la cuisse, l'équilibre du corps sur les hanches. Pour cela, marcher très lentement le long d'une ligne du parquet: un pas par minute et pieds nus, comme si vous vouliez supprimer quelqu'un par le silence de votre démarche.

Ensuite, faites à allure normale un pas en avant, un pas en arrière, 1 ou 20 fois de suite. Changez de pied et recommencez: excellent pour l'équilibre du buste.

Enfin, portez sur la tête un poids de trois à quatre livres (un ballon, par exemple, un coussin, un livre) sans le tenir avec les mains. Si le ballon ne teint pas, placez d'abord sur votre tête une petite couronne faite d'une serviette roulée. C'est en portant sur la tête que les femmes de Corse et de Skelle acquièrent leur allure royale. En outre, porter sur la tête fait un peu grandir.

Se tenir debout avec grâce

Il faut être en équilibre sur une jambe raide, l'autre jambe restant souple; c'est ainsi que se tiennent toutes les statues. Se tenir les jambes écartées n'est supportable qu'avec beaucoup d'insolence juvénile. De plus, tenir les jambes écartées fait paraître les jambes plus courtes.

S'asseoir et se tenir assise

Autre exercice: on s'assied mal parce qu'on porte le bassin trop en arrière, et qu'on donne l'impression de s'accroupir péniblement sur les deux jarrets. Pour s'asseoir sur une chaise, faites comme les jeunes premiers de théâtre ou de cinéma: une jambe sur le côté de la chaise et l'autre devant. Vous vous essayez sans raideur mais le buste à peu près droit. Pour un fauteuil, que vous ne pouvez pas, à cause des bras, pendre de côté, appuyez-vous du bout des doigts à l'un des bras et essayez-vous doucement, en tournant un peu.

On se tient mal assise parce qu'on n'ose pas s'asseoir à fond. Loin de craindre l'appui du dossier comme un enfant timide, il faut, au contraire, bien appuyer vos reins. Il n'y a pas de grâce sans aisance.

Il arrive souvent que nos chaises ne soient pas confortables; elles ne sont pas assez profondes, ne soutiennent pas les cuisses, et laissent porter le corps en avant. Pourquoi croise-t-on les jambes, ce qui n'est pas le corps en arrière sans ef-

Voulez-vous ...

FAIRE PROGRESSER VOTRE COMMERCE

* * *

NOURRISSEZ-LE EN ANNONÇANT REGULIEREMENT

DANS LES COLONNES DE

VOTRE JOURNAL LOCAL.

Le plus grand constructeur de Commerce de nos jours est l'ANNONCE. De la bonne publicité est synonyme des ventes. Il vous en coûte de l'argent — c'est vrai — mais en regard des profits que vous en retirez — c'est une dépense insignifiante. N'importe quel Homme d'Affaire investira de l'argent dans une Entreprise où il y aura du profit pour chaque piastre investie.

* * *

Si vous voulez une preuve que les annonces sont la nourriture du commerce et le font prospérer, regardez les annonces de toutes les grandes maisons d'affaires. Croyez-vous que ces hommes d'affaires avertis seraient de si réguliers annonceurs si cette publicité ne les payait pas?

fort. Si votre siège n'est pas trop haut, vous obtiendrez les mêmes résultats en posant un pied presque sous vous et l'autre un peu plus en avant. Il est horrible de s'asseoir pieds joints, les genoux écartés.

Il est non seulement laid, mais très malsain de n'appuyer au dossier de la chaise que le haut du dos, en laissant les reins s'affaisser dans un creux. Pour vous corriger de ce défaut (outre le portage sur la tête que je vous indiquais plus haut) il vous faudra de patientes exercices de la colonne vertébrale: toucher à terre, les pieds retenus, relever le buste lentement, vertèbre par vertèbre; ramper sur le dos sans s'aider des coudes ni des talons.

Se baisser

Quand on se baisse pour ramasser un objet, le défaut peut être le même que quand on s'assied mal; c'est qu'on porte le bassin trop en arrière. Il faut s'approcher très près de l'objet à ramasser, fléchir un genou en avant, l'autre en arrière; c'est presque la vieille révérence masculine.

Mais beaucoup de femmes auraient du mal à le faire avec grâce; en effet, le jarret qui plie en avant doit faire un assez grand effort. Habituez-vous donc à mettre dix fois de suite chaque genou à terre sans appui des mains. En quelques semaines, vous aurez ainsi des jarrets d'acier; non seulement vous pourrez vous asseoir et vous baisser avec grâce, mais la fatigue dans les escaliers aura disparu.

Se pencher est autre chose que de se baisser. Devant une table basse, devant un tiroir ouvert, on ne se baisse pas, on se penche. C'est une question de colonne vertébrale souple. Vous n'aurez de la grâce, en vous baissant un peu que si vous pouvez vous baisser beaucoup davantage. Pour avoir de la grâce, il ne faut jamais donner l'impression qu'on a la limite de ses forces ou de ces moyens. Remarquez aussi que beaucoup de femmes qui, avec un certain effort, peuvent se baisser, ne peuvent pas rester baissées. Cette crampe, cette allure poussive, sont le contraire même de la grâce dans le mouvement.

Si vous êtes gênée par ce défaut, voici un exercice qui ne vous coûtera pas une seconde de votre journée: le matin, lacez vos chaussures, les deux pieds à terre, sans plier les genoux. Le soir, délacez-les de même. Cela vous paraîtra dur la première semaine, et c'est d'un merveilleux entretien.

Descendre de voiture

Voici, enfin, un petit problème tout moderne et que n'avaient que les professeurs de maintien.

Comment sortir d'une automobile basse? Par souci d'aérodynamisme, les toits des voitures sont de moins en moins hauts et les sièges touchent le sol.

Il est plus facile d'entrer et de s'asseoir; en effet, vous entrez de côté en vous essayant et c'est ainsi qu'on doit s'asseoir, même sur les chaises normales; vous aurez seulement à plier davantage les jarrets.

Mais pour sortir?

Ouvrez la portière, repliez la jambe qui est à l'intérieur, sortez à la fois l'autre jambe, la tête et les épaules. Sortir d'une voiture les deux pieds en avant, comme le fond la plupart des femmes, est ridicule; s'accroupir à l'intérieur pour plonger par terre comme le font quelques autres est pénible et porte le bassin en arrière de la manière la plus inesthétique. Il n'y a donc, vous le voyez, qu'une seule bonne manière de sortir d'une voiture basse.

Une femme gracieuse, c'est une femme qui a rendu parfaits tous les gestes familiers de la vie. C'est donc une question de patience plus que de magie: la grâce peut s'acquérir. (Le Journal de Waterloo.)

LES ABIMES DE L'INFINIMENT PETIT

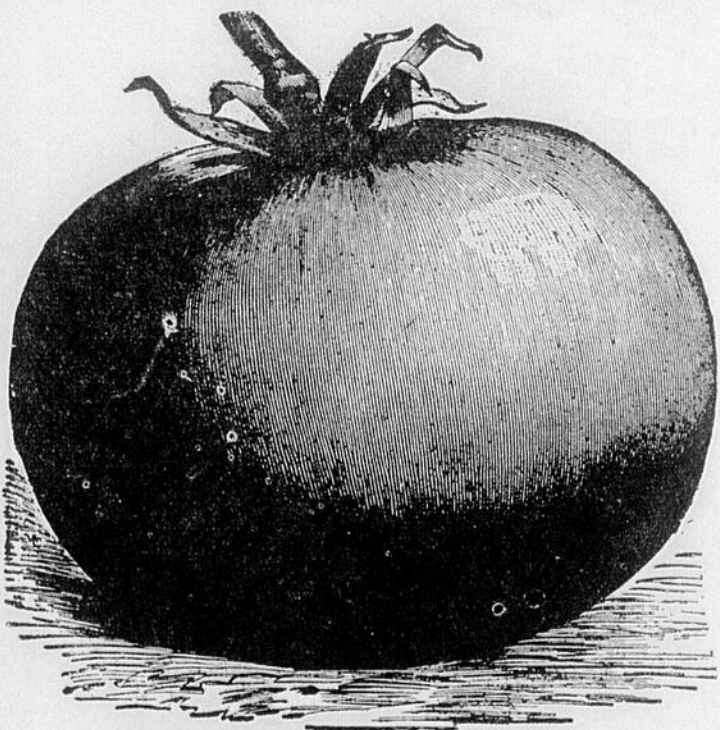
Pour avoir quelque idée de l'inimaginable petitesse des atomes qui constituent toute matière et des molécules qu'ils forment en se combinant, il faut avoir recours à des suppositions fort extraordinaires. Voici deux exemples que propose un physicien, M. Marcel Boll.

Pour compter de un jusqu'à un milliard, à raison d'un nombre par seconde, il faudrait consacrer à cet exercice environ 32 ans de sa vie, sans manger, ni boire, ni dormir. Pour dénombrer les molécules dont l'ensemble forme une goutte d'eau de 2 millimètres de diamètre, et à condition de séparer à chaque seconde un tas d'un milliard de molécules, il faudrait 40 siècles.

Cette même goutte d'eau, si l'on en représentait chaque molécule par un grain de sable, on disposerait d'une quantité de sable telle qu'elle pourrait recouvrir la France entière d'une couche épaisse de 20 centimètres.

Marianne.

(La Parole, Drummondville)



JOHN BEAR SELECTION SPECIALE. Variété hâtive à fruits ronds, d'un rouge vif, chair ferme, contenant peu de graines, vignes excessivement vigoureuses et productives. La meilleure variété pour l'exportation ou conserve. Lb \$4.25, ¼ lb \$1.50, oz. 50c, ½ oz. 30c, pqt 10c.

Pour obtenir gratuitement un catalogue complet et illustré de 128 pages, s'adresser à:

La Semence Supérieure Inc.

410, Place Jacques-Cartier,
Montréal, Qué.

LA PAGE DES CULTIVATEURS

La vie coopérative

M. l'abbé Philippe Perrier donnait, samedi dernier, à un dîner-causerie de la Corporation des Agronomes du Québec, une conférence sur le syndicalisme catholique qui, j'en suis sûr, aura aidé énormément à mieux comprendre le problème délicat qu'offre cette question tant discutée de nos jours.

Au cours de cette conférence, une idée énoncée par M. Perrier m'a frappé et je ne cache pas que j'en fait mon profit.

Je ne saurais répéter mot à mot les paroles dont s'est servi le conférencier, mais je crois traduire fidèlement sa pensée par celles que voici: "Il est décourageant de constater combien, chez nous, se rencontrent de gens qui se hasardent à traiter certains de nos problèmes les plus délicats et qui ne les connaissent pas ou les connaissent si peu qu'ils le font de manière à les faire mal comprendre."

Je ne saurais dire dans quelle mesure cet avancé est vrai en ce qui a trait à la question syndicale, mais je sais combien cela peut être vrai de la coopération.

Il est déconcertant, parfois scandaleux, de voir avec quelle désinvolture, certaines gens s'arrogent le droit de parler de coopération sans en connaître même les éléments, sans savoir ce que c'est, sans s'être donné la peine d'étudier autrement que pour en savoir quelques longs mots presque toujours mal compris.

Mais ce qui y a de plus déconcertant, c'est de voir que ces gens qui se font fort de parler de coopération à tort et à travers, sont trop souvent des personnes qui, par suite d'une position spécialement en vue, peuvent plus facilement induire leurs auditeurs à croire qu'ils parlent de ces problèmes en connaissance de cause.

Chose curieuse, et typique à la fois, ce sont justement ces gens-là qui sentent le plus le besoin de faire état de leur grande sincérité et de leur dévouement toujours désintéressé à "la cause".

Quand on doit parler de problèmes aussi délicats à des gens qui ont le droit de connaître la vérité, il ne faut pas oublier qu'on a le devoir non pas seulement d'être sincères, mais en plus celui d'être véridiques et de dire des choses qui sont vraies.

La sincérité n'est pas toujours la même chose que la vérité, tellement peu que l'on peut être "100% sincère", tout en étant "100% dans les patates".

Comme exemple, en coopération, des conséquences néfastes de l'influence de certaines gens sur nos problèmes coopératifs, je me contente de mentionner la si simple question des principes coopératifs.

Si nous nous arrêtons à faire la somme de tout ce que l'on nous a dit et écrit en fait de principes coopératifs, n'est-il pas vrai que nous devrions compter au moins une vingtaine, sinon plus, de principes coopératifs, alors qu'en réalité il n'y en a que trois.

On conçoit dans quelle situation difficile, impossible même, on met ceux qui voudraient apprécier le mouvement coopératif chez nous, lorsqu'il doivent le juger à l'aune de tous ces principes coopératifs plus ou moins justes qu'on leur sert à tort et à travers.

Alfred SAVOIE.

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

fournit les commentaires suivants sur le marché

VOLAILLES VIVANTES: —

A l'occasion d'une des fêtes juives les plus importantes de l'année (Purim), les poules grasses et pesantes furent recherchées et les prix fermes.

Les quelques arrivages de poulets "à griller" ont rapidement été écoulés mais afin de ne pas nuire à la vente, il est important de n'expédier que des sujets bien finis et ne pesant pas moins de 2 livres chacun, livré sur le marché de Montréal.

VOLAILLES A BATTUES: —

La demande s'est légèrement améliorée et les prix un peu plus fermes.

OEUFs: —

Montréal et Québec

Au début de la semaine, avec une demande assez active pour absorber les arrivages et éviter l'accumulation ce marché a été stable et les prix soutenus; cependant paraissait plutôt tranquille au cours des derniers jours à la suite d'un ralentissement dans la distribution et d'une offre plus considérable.

VEAUX ABATTUS: — MONTREAL

Les arrivages sont plus considérables et excèdent la demande. La vente est lente et les prix ont fléchi.

QUEBEC

Les arrivages ne suffisent qu'à la demande régulière et les prix sont inchangés.

PORCS ABATTUS: — Montréal et Québec

Les arrivages sont limités et la demande très active; ce marché s'est maintenu ferme et à la hausse.

Prix de remise

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC, 130 Rue ST-PAUL EST, MONTREAL

Semaine finissant le 12 mars 1938

POULES VIVANTES

A—5 lbs et plus	23c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	18
COQS	15

POULETS VIVANTS A Rôtir

Sélectionnées

A—5 lbs et plus	22c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	19

POULETS VIVANTS A Griller

"GRIS"

A—3 lbs et plus	35c
B—2 1/2 lbs jusqu'à 3 lbs	32
C—2 lbs jusqu'à 2 1/2 lbs	28

"BLANCS"

A—2 1/2 lbs et plus	32c
B—2 lbs jusqu'à 2 1/2 lbs	30
C—Pesanteurs moindres et qualité inférieure	25

OEUFs

A—Gros	27c
B—Moyens	25
A—Poulettes	24
B—	23
C—	20

VEAUX ABATTUS

Engraisés au lait

Bon—	12c
Moyens—	10
Communs—	07

POULETS ABATTUS

Engraisés au lait

A—6 lbs et plus	32c
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs	31
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	29
B—6 lbs et plus	29
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs	28
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	27

POULETS ABATTUS

Sélectionnées

A—6 lbs et plus	30c
A—5 lbs jusqu'à 6 lbs	29
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	28
B—6 lbs et plus	26
B—5 lbs jusqu'à 6 lbs	25
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	24
C—6 lbs et plus	26
C—5 lbs jusqu'à 6 lbs	24
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	23
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	21

POULES ABATTUES

Sélectionnées

Spécial — 5 lbs et plus	24c
A—5 lbs et plus	23
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	22
A—3 lbs jusqu'à 4 lbs	21
B—5 lbs et plus	21
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20
B—3 lbs jusqu'à 4 lbs	19
C—5 lbs et plus	19
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	18
C—3 lbs jusqu'à 4 lbs	17

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

PRIX DE REMISE POUR LA SE-MAINE FINISSANT LE 8 MARS 1938 INCLUSIVEMENT

Montréal et succursale Québec
beurre frais

No. 1. Pasteurisé	35 c
No. 2. non pasteurisé	34 1/2
No. 2.	34

TRES IMPORTANT: — Aucune commission ou frais d'emmagasnage à déduire de nos prix de remise de beurre.

LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC FOURNIT LES COMMENTAIRES SUIVANTS SUR LE MARCHE

BEURRE

Evidemment à la suite d'une autre appréciation vers la hausse et alors que les prix ont atteint un nouveau sommet, nous avons à rapporter un marché actif et ferme.

Pour les raisons que nous avons relatées dans nos commentaires de la semaine dernière, nos distributeurs locaux continuent à s'approvisionner modérément; cependant, au cours des derniers jours, nous avons enregistré une augmentation substantielle dans les achats pour expéditions urgentes à destination des centres ruraux et afin de pouvoir suffire à cette dernière demande, il a fallu se rendre aux exigences des détenteurs qui commandaient des prix plus élevés.

Suivant le relevé final compilé par le bureau des statistiques du Gouvernement Fédéral, les stocks détenus en entrepôts par tout le Canada, au 1er mars, étaient approximativement 8,000,000 lbs de moins comparativement à la date correspondante de l'an dernier et de nature à consolider la situation présente de ce marché.

Les arrivages de beurre frais sont encore très légers; toutefois, on rapporte des arrivages de 4,460 boîtes de beurre Néo-Zélandais qui furent rapidement absorbés.

Au cours de l'avant-midi, le 14 mars, le No. 1. Pasteurisé d'herbe reclassifié au gros était coté de 35% à 35% la livre et le beurre frais de 35% à 35% la livre.

FROMAGE

Le marché au fromage est ferme et les prix du coloré de Québec varient de 14 1/4 à 14 1/2 la livre.

PRIX DE REMISE DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC, SUCCURSALE DE QUEBEC

Semaine finissant le 12 mars 1938

POULETS ABATTUS

Engraisés au lait

A—5 lbs et plus	28c
A—4 lbs jusqu'à 5 lbs	27
B—5 lbs et plus	26
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	25

POULETS ABATTUS

Sélectionnées

A—5 lbs	26c
B—5 lbs et plus	24
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	23
C—6 lbs et plus	21
C—5 lbs jusqu'à 6 lbs	20
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	19

VEAUX ABATTUS

Bons—	15c
-------	-----

POULES ABATTUES

Sélectionnées

A—5 lbs et plus	21c
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	20
B—5 lbs et plus	20
B—4 lbs jusqu'à 5 lbs	19
C—5 lbs et plus	17
C—4 lbs jusqu'à 5 lbs	16
COQS	14

OEUFs

A—Gros	27c
A—Moyens	25
A—Poulettes	24
B—	24
C—	22

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

PORCS ABATTUS

A—Bacon de choix 135 à 160 lbs	13 c net
Plus \$1.00 — prime	
B—Bacon 120 à 160 lbs	13 c net
Boucher, 120 à 160 lbs	12 1/4 c net
Lourd, 160 à 200 lbs	12 1/4 c net
Léger, 100 à 200 lbs	12 1/2 c net

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 14 mars 1938 par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

Select 190 — 230 lbs	10.25—10.60
Prime \$1.00	
Bacon 180 — 230 lbs	10.25—10.60
Boucher 160 — 240 lbs	9.75—10.10
Léger 120—160 lbs	9.25—9.60
Lourd 240 — 270 lbs	9.75—10.10
Extra Lourd 270 lbs — plus	9.25—9.60
Truies	7.00—7.50

VEAUX DE LAIT

Choix	6.50—7.00
Bon	6.00—6.50
Moyen	5.50—6.00
Commun	4.50—5.00

VEAUX DE CHAMP

Bon	3.50—4.00
Moyen	3.00—3.50
Commun	2.50—3.00

AGNEAUX

Choix	7.00—7.50
Pesant	6.00—6.50
Bélier	6.00—6.50
Commun	6.00—6.50

MOUTONS

Bon	4.50—5.00
Commun	3.00—3.50

VACHES

Choix	4.50—4.75
Bonne	4.00—4.25
Moyenne	3.50—4.00
Commune	2.50—3.00
Très Commun	2.00—2.25

TAURES

Choix	5.00—5.25
Bonne	4.50—5.00
Moyenne	4.00—4.50
Commune	2.50—3.00

TAUREAUX

Choix	4.25—4.50
Bon	3.75—4.00
Moyen	3.50—3.75
Commun	3.00—3.50

BOUVILLONS

Choix	6.00—6.25
Bon	5.50—5.75
Moyen	4.75—5.25
Commun	4.25—4.75
Com. Léger	3.50—4.00

LA COOPERATIVE AGRICOLE DE ST-JUSTIN

par son COUVOIR A LOUISEVILLE

offre aux aviculteurs de la région,

DES POUSSINS DE TOUTES PREMIERE QUALITE.

Coqs enregistrés R.O.P. ou descendants 40% poules d'un an.

OEUFs de 24 onces la douzaine et plus; incubé. EPREUVE DU SANG, SELECTION.

Rien n'a été épargné.

P. ROCK barré. LEGHORN blanches.

Livraison à partir du 8 février.

Cotations sur demande.

SERVICE RAPIDE ET COURTOIS.

COUVOIR LOUISEVILLE, J. Roland Brassard, Secrétaire.

Louiseville en Activité

(PAR VERVILLE)

Devons-nous parler deux langues

Je dis catégoriquement oui. Nous devons bien parler et bien écrire le français, nous devons être en mesure de bien nous exprimer en anglais, parce que nous résidons en pays bilingue.

Sans nous faire les serviteurs des Anglais, sans renier notre héritage ancestral, notre culture classique et française, sans être obligés de donner à nos institutions commerciales une façade ou un cachet exclusivement anglais, nous devons parler un anglais correct qui ne nuira en rien à nos traditions françaises.

C'est l'erreur capitale de nos collègues classiques, d'avoir fait la part de l'anglais, si faible, dans la distribution des matières du programme universitaire. Ce que nous apprenons dans les collèges classiques en fait d'anglais ne vaut même pas la peine d'être mentionné. Et en ceci, nos éducateurs se sont trompés formidablement. A moins d'y remédier par nous-mêmes, au moyen de livres anglais, de conversation anglaise, ils ont fait de nous des inférieurs vis-à-vis de nos compatriotes de langue anglaise qui s'étonnent que dans une formation aussi longue que celle qu'on nous a donnée, notre anglais, qu'il soit strictement commercial, social, soit aussi maigre, aussi mince.

L'enseignement classique doit envisager le bilinguisme comme une nécessité d'urgence, comme une pierre nécessaire à la fondation des compétences professionnelles. L'élève qui consacre au moins deux heures par jour, à l'étude de l'anglais ne compromet nullement son budget de compétence pour l'avenir, au contraire, il le fortifie. Pour savoir bien parler l'anglais, il ne sera pas pour cela un renégat de sa langue, comme on a trop cherché à nous l'enseigner, il se sera simplement placé de façon à faire face aux circonstances auxquelles il doit s'adapter malgré lui.

Un ouvrier qui ne sait que le français restera ouvrier toute sa vie. Un commis, un employé de banque, un professionnel qui parleront les deux langues couramment deviendront supérieurs aux autres et prouveront aux anglais qu'indépendamment de la culture française, ils peuvent devenir leurs égaux en tout point.

Ici même à Louiseville, par égard pour certaines familles qui ne peuvent parler français, parlons-leur dans un anglais convenable, correct; ils en seront agréablement surpris, puis flattés, et chercheront de leur côté à nous faire le même plaisir, en essayant de parler notre langue dont le riche vocabulaire est excessivement pénible à agencer pour eux. Et pourtant, je connais une dame anglaise de Louiseville qui s'est mis aimablement à la besogne, il y a cinq ans, et qui parle aujourd'hui un français agréable et gracieux.

Que nos collègues fortifient leur programme d'anglais. Ils rendront un service inestimable à leurs élèves, et en feront des citoyens compétents qui ne se sentiront jamais inférieurs nulle part. Cela vaut la peine d'y songer.

BILLET DU SAMEDI

La Confiance au Médecin

Voici bien le moment de célébrer les mérites de nos médecins, puisque le gouvernement fédéral a décidé qu'il convient de leur faire confiance. L'honorable C.G. Power, ministre des Pensions et de la Santé publique, a résumé l'opinion du cabinet fédéral en déclarant qu'il faut compter sur l'esprit de coopération des différents corps médicaux du Canada.

En lisant le compte rendu du discours de M. Power, on songe naturellement à l'âme du médecin de René Dumesnil, lui-même médecin et littérateur et musicien.

L'âme du médecin, ce n'est pas seulement un programme pour les médecins c'est encore et surtout pour nous tous, une leçon de savoir-vivre, une leçon de reconnaissance. Il y a sans doute, de rares, très rares médecins qui n'ont pas d'âme. Mais la très grande majorité d'entre eux donnent infiniment plus qu'ils ne reçoivent. Quand on a payé la note, fût-elle quelque peu élevée, d'un médecin, on n'a pas rétribué ou reconnu le dévouement de cet homme.

Le dévouement est toujours gratuit. Il est toujours admirable. La tâche du médecin d'aujourd'hui, dit M. Dumesnil, "n'est plus seulement de défendre la vie contre la mort, mais de ranimer chez ceux qui l'oublient le respect et le sens même de cette vie." Aussi Jean Lefranc, chroniqueur du Temps, n'hésite-t-il pas à donner ce conseil à sa jeune nièce: "Crois en ton médecin lorsque tu te sens malade, la confiance étant un remède efficace..." O souvenir de Molière! Mais croit-on que l'auteur du Médecin malgré lui rirait du mé-

decin d'aujourd'hui, comme il l'a fait de l'ignorant prétentieux, docteur de son temps. En aucune manière. Car Molière se dévouait: il connaissait l'inestimable prix du vrai savoir qui se fait dévouement, charité, secours des humbles.

* * *

Le rôle du médecin de campagne, en particulier est souvent admirable. Placé souvent dans des conditions qui le mettent techniquement sur un plan inférieur à ses confrères de la grande ville, il exerce néanmoins sa profession souvent fort ingrate, avec une grande compétence et un dévouement inlassable dérangé pour des riens, il reçoit ses patients avec mansuétude, bonhomie et patience, il y a des médecins ici en particulier qui sont morts à la tâche et qui ont laissé la réputation d'un dévouement sans exemple.

La présente génération de médecins marche allègrement dans le sentier de leurs prédécesseurs. Ils méritent bien de notre ville, car ils sont les plus précieux auxiliaires de la prospérité. Car la santé est le principal facteur du bonheur et du succès. Ils en sont les vigilants gardiens.

Je n'ai jamais connu une seule personne qui ait traité d'une manière inconvenable le ministre de l'autel et qui ait prospéré en ce monde. Il y a pour cette espèce de gens une malédiction qui les suit, même en ce monde. — O'Connell.

On ne saurait rien faire de plus grand pour l'Eglise que d'aider et de concourir à faire de bons prêtres.

A Bâtons Rompus

UN MONUMENT A LA MEMOIRE DE NOS MORTS

On organise à St-Hyacinthe une souscription pour élever un monument collectif aux sinistrés du collège des frères du Sacré-Coeur. Le nom de chaque victime y sera inscrit.

Il y a à peine un an et demi, Louiseville essayait une calamité par vingt-sept morts tués accidentellement dans les circonstances doublement douloureuses qu'il serait indécemment de rappeler.

Aussitôt les jarnes séchées, on eut l'idée assez baroque d'élever un monument à ces morts, sur le lieu du sinistre, près de la traverse à niveau qui avait été leur casse-cou. Cela aurait été du dernier mauvais goût. Heureusement, le projet est avorté. Seulement, nous croyons qu'un monument collectif, au cimetière, monument d'ailleurs très sobre, qui comporterait l'inscription au moins des victimes de ce sinistre nocturne, pour leur épargner l'oubli, aurait sa place dans notre cimetière.

Ce fut une tragédie dans le temps, que l'estime encore plus épouvantable que celle de St-Hyacinthe, et il me semble qu'elle a eu des portées assez générales dans notre population pour mériter d'être rappelé par l'érection d'un modeste monument collectif, au lieu où dorment les morts.

Sous forme de souscriptions avec l'aide du gouvernement actuel, le projet peut rapidement prendre corps et nous nous placerons, comme à St-Hyacinthe, parmi les gens qui savent se souvenir.

Nouvelle initiative

Les Chevaliers de Colomb, toujours au poste, quand il s'agit de récréer nos gens, viennent d'organiser un Bingo permanent, ouvert gratuitement au public tous les mercredis et samedis soirs de chaque semaine. Des prix remarquables y sont offerts et tous, jeunes comme vieux y sont cordialement invités.

On nous assure que l'atmosphère y est très gai, tout en passant agréablement le temps, ceux qui s'y rendent encouragent un des mouvements locaux de l'heure, un de ceux que nous rangeons parmi les plus sains et les plus pratiques.

Nouveaux secouristes

Un état publié par le conseil provincial de l'Association ambulancière Saint-Jean nous apprend que 3,167 nouveaux secouristes ont reçu leurs diplômes de compétence dans la province de Québec en 1937. Trois années auparavant le nombre n'était que de 572. C'est dire que le mouvement a pris une ampleur considérable. Et l'on doit d'autant plus se réjouir d'une telle expansion qu'elle ne couvre pas seulement un district, une région, mais qu'elle s'étend à plusieurs centres, les uns fort éloignés, de notre province, par exemple, Arvida, Baie Comeau, Malartic.

En marge de leur rapport annuel, les directeurs de l'Association ambu-

lancière Saint-Jean font une observation dont le public doit tenir compte. Certains groupes sportifs ou organisateurs de manifestations diverses prennent trop facilement pour acquis les services de l'Association et ne songent pas aux dépenses que ces services entraînent. Autrement dit, comme il arrive pour une foule d'initiatives bénévoles, certaines sections du public partent de l'idée que l'Association n'a aucun besoin d'aide financière et que, en conséquence, il n'est pas nécessaire de lui en offrir, même si l'on ne se gêne pas pour profiter de son enseignement secouriste. Il y a là un abus. Le signaler devrait être suffisant pour que les institutions ou les groupes en cause se hâtent de le corriger.

Les services mêmes des instructeurs de l'Association sont, croyons-nous, gratuits, en tout cas, bien petitement rémunérés. Mais il y a en particulier les frais de déplacement, de séjour, d'administration, qui, à la fin d'une année, représentent une somme assez forte. Or, le budget de l'Association est très limité, au contraire de ce qu'on croit d'habitude. Que ceux qui bénéficient de l'enseignement de la société comprennent donc qu'ils doivent récompenser celle-ci afin qu'elle puisse continuer son travail éducateur dans d'autres milieux.

Nous l'avons déjà écrit plusieurs fois, le secourisme est devenu une science indispensable en notre âge de fiévreuse activité, où les risques d'accidents, sur la grande route, dans l'usine, dans les maisons commerciales, au foyer même, sont mille et mille fois plus nombreux qu'autrefois. Veillons alors à favoriser l'enseignement du secourisme partout où il peut être utile.

* * *

Cette association compte plusieurs membres à Louiseville et a rendu l'été dernier de notables services dans des cas urgents et graves d'accidents d'automobile.

La belle saison est au prochain coin de route, et avec elle reviennent les mêmes dangers. Nous conseillons à toutes les jeunes filles de suivre le cours d'entraînement offert par cette association. Les efforts à en retirer sont excellents et les vies sont trop précieuses pour négliger des moyens à prendre pour en assurer la sauvegarde.

Le tourisme local

Le Dr Ricard, maire de Grand'Mère, cherche intelligemment à améliorer le mouvement touristique de sa ville. Parmi les moyens qu'il adopte, je note qu'il fait éditer un livret consacré à sa ville et agrémenté de splendides illustrations. Tous les marchands de Grand'Mère se sont intéressés très activement à cette question du tourisme. Cette activité vaut la peine d'être examinée par nous, car Grand'Mère n'est guère beaucoup plus gros que Louiseville. Notons que nous pouvons faire de Louiseville, un poste d'arrêt pour les américains en route vers les Lacs de St-Alexis. Nous avons des coins et des paysages superbes à leur montrer, et nous n'avons pas à en être gênés, car un peintre célèbre de New-York, ne craignait pas de se déplacer tous les étés pour venir les peindre ici même, sur place.

Nous avons en la Pharmacie Bonin une pharmacie de ville, moderne en tout point dont le propriétaire pourrait prendre l'initiative de la vente de bibelots typiques initialisés du mo-

nogramme de Louiseville. Tout autant de petits moyens qui examinés sous la loupe de l'observation, peuvent changer la physionomie estivale de notre ville et y attirer le touriste. Pour cela, il suffit d'un peu d'annonces; de beaucoup d'esprit d'initiative de nos membres du Conseil. Louiseville est certainement admirablement situé pour garder au moins quelques heures les touristes fatigués de la longue route.

Cinéma

M. Ringuette nous sert bien de ce temps-ci. Cette semaine, ce fut un véritable chef-d'oeuvre: Koenigsmark. Il nous informe que nous aurons dans un avenir prochain: Samson, abus de confiance, la citadelle du silence, et dans les programmes anglais, Blanche-Neige et les sept Lutins qui fait salle comble actuellement dans la métropole. Il faut reconnaître à M. Ringuette un rare souci d'être strictement à date dans ses programmes, absolument comme dans les villes, et en retour, nous ne devons certes pas lui ménager notre encouragement.

Il est regrettable que le local où nous est servi cet excellent cinéma soit aussi petit. Mais de ce côté, un coin d'horizon se lève, et nous croyons savoir qu'il n'est pas impossible que M. Ringuette nous bâtisse, un théâtre, un vrai théâtre, spacieux, moderne, bien décoré, digne de Louiseville. Ce serait dans un avenir relativement peu éloigné. Cette nouvelle doit encourager les cinéastes assez nombreux ici et nous souhaitons vivement la réalisation de ce projet l'un des plus importants à date.

Pensées

La campagne

La campagne est souvent un désert, sans le bénéfice précieux de sa solitude.

Le danger de la campagne est peut-être de n'y pas passer, une seule seconde, sans avoir l'assurance d'être remarqués, et disséqués.

Les grands événements de la campagne sont: Un mariage, un enterrement. Chaque famille passe alors en revue. Personne n'est alors déjeté chaque membre à sa valeur. Il s'agit d'être nombreux!

Le silence de la campagne est peut-être le plus actif agent destructeur des bonnes résolutions.

A la campagne, si vous ne vous ne vous surveillez, vous devenez vite votre propre proie. Combien de gens qui y perdent l'habitude de se raser chaque jour, d'avoir le courage d'être méticuleusement propres, pour eux-mêmes.

Les journées à la campagne: Aucun événement plus grave que les repas. Toute la vie se concentre au feu de cuisine. Le salon doit reposer jusqu'au moment d'une grande visite...

Le paysan, en principe, se méfie des histoires de l'autre monde et de ceux qui les racontent.

Il n'aime pas être roulé par ceux qui pas plus que lui, n'ont rien vu de ça...

L'affreux de la vie de campagne c'est d'être livré à la pluie, à la neige, à la nuit noire, et ce, sans grand recours possible.

On fête M. l'échevin Arthur Hérard, à Joliette

Samedi soir dernier, un groupe de citoyens de Joliette se rendait à la résidence de M. Arthur Hérard, rue Archambault, à Joliette pour le fêter à l'occasion de son élection au poste d'échevin de la ville de Joliette.

M. Rolland DeVarenes, de Montréal, agissait comme maître de cérémonies. Il conduisit la soirée avec beaucoup d'entrain et ses nombreuses réparties amusèrent beaucoup l'assistance.

Au cours de la soirée, M. DeVarenes pria M. Antonio Barrette, député de Joliette à la législature provinciale, de bien vouloir se faire l'interprète des personnes présentes pour présenter à M. Hérard ses meilleurs vœux dans sa nouvelle fonction. M. Barrette eut des paroles très élogieuses à l'adresse de M. Hérard. Il félicita les électeurs de Joliette d'avoir fait un aussi bon choix, et fit ressortir toutes les qualités de M. Hérard soulignant le fait que M. Hérard eut des débuts très modestes et que par son intérêt et son travail il fut vite remarqué par ses concitoyens, c'est pourquoi on tenait à l'élire comme échevin et il était assuré d'avance que les électeurs ne regrettaient pas la confiance qu'ils venaient de lui témoigner. M. le député eut aussi des paroles aimables à l'adresse de Mme Hérard, la digne compagne de notre échevin. Les paroles du député furent très applaudies.

Ensuite, M. Paul Villeneuve adressa quelques mots et dit que les amis de Joliette s'étaient donné la main pour venir féliciter M. Hérard à sa résidence, pour son élection à l'échevinage.

M. Hérard se leva très ému pour remercier les organisateurs de cette soirée du grand honneur que l'on venait de lui faire en venant le fêter chez lui. Il remercia le député, M. Barrette, d'avoir, malgré ses nombreuses occupations, accepté d'être présent à ces joyeuses agapes. Il remercia les électeurs de Joliette de l'avoir élu au poste d'échevin et qu'il ferait tout en son possible pour mériter cette confiance.

On présenta une jolie gerbe de fleurs à Mme Hérard.

Il y eut un joli programme musical de préparé.

M. J.-Avila Duchesnay, jeune pianiste de talent ouvrit le programme par la marche caractéristique de Godard suivie d'une de ses compositions intitulée: "Ballade de Concert".

M. DeVarenes invita ensuite M. Wilfrid Duchesnay, artiste bien connu de la radio, au programme "Par-dessus les Toits", de la Maison L.-N. Messier, de Montréal. Ce dernier se fit applaudir dans plusieurs chansons de son inépuisable répertoire.

Ont aussi prit part au programme musical: M. le député Barrette; M. et Mme Jos Robert; M. Henri Duchesnay; Adolphe Larose; Rolland DeVarenes; Raoul Charette; Mme Ernest Sanschagrin; M. J.-H. Sansregret; M. Gaston Sanschagrin; Rolland Hérard; M. Avila Duchesnay, accompagné de Mme A. Larose, nous firent entendre plusieurs duos de piano.

M. Paul-Emile Carrier fit tordre l'auditoire avec ses "bonnes vieilles histoires".

A minuit, un succulent goûter fut servi, lequel était arrosé de vins exquis.

Parmi ceux qui prirent part à cette soirée, nous avons remarqué: M. le député Antonio Barrette avec sa dame; M. et Mme Arthur Hérard; M. et Mme Paul Villeneuve; M. et Mme Jos Robert, M. et Mme Robert Meagher, M. et Mme Edgar Pouliot, M. et Mme Paul-Emile Carrier, M. et Mme Philippe Germain, M. et Mme Hervé Majeau, M. et Mme Henri Duchesnay, M. et Mme Wilfrid Duchesnay, M. et Mme Rolland DeVarenes, M. et Mme A. Larose, M. Gaston Sanschagrin, M. J.-H. Sansregret, M. Napoléon Hérard, M. Avila Duchesnay, M. Hildège Bordeleau, M. Raoul Charette, Mme Ernest Sanschagrin, Mlle Lucie Sanschagrin, Mlle Cécile Cloutier, M. Rolland Hérard, Mme S. Robillard, Mme F. Gravel, M. Paul Hérard, M. Roger Hérard, Mlle Thérèse Hérard, Mlle Claire Brière, M. Marcel Hérard, M. Gilbert Hérard.

Tous se retirèrent aux petites heures en remportant de cette jolie soirée le meilleur des souvenirs et en remerciant M. et Mme Hérard de leur royale hospitalité.

Note de la Rédaction. — Pour l'information de nos lecteurs, M. Arthur Hérard est le gendre de M. Ovide Duchesnay, de notre village.

Tel 902 s 4.

LIONEL BRISSETTE

Transport-Général par camion. Prix modérés. SAINT-JUSTIN, P. Q.

Cousine Blanche

UNE AUTRE RAISON POUR BANNIR LES OREILLERS — SI L'ON VEUT ETRE BELLE

Dans mon article de la semaine dernière, je vous ai dit qu'il faut jeter loin de vous les oreillers, si vous ne voulez pas que vos traits perdent prématurément leur expression de jeunesse. Bien que j'aie surtout insisté sur la beauté du visage, j'avais également mentionné la sveltesse de la taille et la fermeté des contours. L'espace me manquait pour traiter comme elle le mérite, cette dernière partie de mon sujet.

Donc, je disais qu'il fallait non seulement ne pas utiliser d'oreiller pour dormir, mais encore qu'il fallait dormir sur le dos, de préférence avec les mains au-dessus de la tête.

Pourquoi? Eh bien! — c'est toujours le gros bon sens qui parle — parce que la position dorsale, avec les bras élevés, fait remonter les épaules affaissées par le poids des membres qu'elles ont supportés pendant dix-sept ou dix-huit des vingt-quatre heures de la journée; parce que lorsque vous êtes couchée sur le dos, la poitrine se dilate mieux et le repos est plus complet. Dans la position sur le côté, les reins s'incurvent, le dos se voûte, le cou et la gorge se contractent, la poitrine est comprimée et la respiration moins rapide — cette posture est complètement incompatible avec la parfaite symétrie de notre corps et sa naturelle position verticale. Une position défectueuse pendant le sommeil est d'autant plus dangereuse que son action dure chaque nuit, environ sept à huit heures, c'est-à-dire presque le tiers de l'existence; et que le repos pris dans des conditions anormales loin de produire le relâchement et la régénération du corps fatigué, ne fait souvent que lui imposer une déviation nouvelle ou aggraver son irrégularité.

Que de poitrines plates sont causées par le sommeil (je te répète) presque le tiers de l'existence passé dans une position défectueuse... c'est alors qu'il faut recourir aux remèdes ou aux massages pour stimuler les glandes atrophiées et retrouver des courbes gracieuses et les remèdes qui sont offerts sont innombrables, il en est bien peu de vraiment efficaces.

Si vous êtes au nombre des "garçons manqués" dont je parlais dans un de mes récents articles, procurez-vous mon feuillet sur le développement du buste. Je serai heureuse de vous l'adresser sur demande accompagnée d'un timbre pour couvrir les frais de poste.

QUEL QUE SOIT LE PROBLEME LE BEAUTE QUI VOUS EMBARRASSE, CONSULTEZ-MOI PAR POSTE, JE VOUS RENSEIGNERAI GRATUITEMENT

J'ai publié toute une série de feuillets sur les soins de beauté... soins du visage, des mains, des cheveux, des yeux; enlèvement des poils folles; développement, raffermissement ou amaigrissement du buste, la maigreur, l'excès de graisse, les poids et mesures normales, etc. Ces feuillets ne sont pas des annonces. Ils ne comportent pas un mot de réclame. Ils ne contiennent que des conseils tout à fait désintéressés. Il suffit d'indiquer lesquels (ou lequel) de ses feuillets vous intéressent et de m'envoyer un timbre de 3c pour chaque feuillet désiré, lesquels vous seront envoyés dans une enveloppe cachetée, discrète, qui ne révèle pas leur origine.

Adressez simplement vos lettres à "COUSINE BLANCHE", 197 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

Cousine Blanche.



Achats simplifiés à prix économiques

Les Magasins Dominion ont simplifié pour les ménagères la tâche d'approvisionner la table en mettant à leur disposition une grande variété de produits de qualité supérieure. Peu importe ce dont elles ont besoin en fait de produits alimentaires, elles savent qu'elles peuvent le trouver aux Magasins Dominion, à prix modique et présenté d'une façon attrayante. Grâce à eux, elles obtiennent un meilleur rendement de leur budget pour la table. C'est pour cette raison que les Magasins Dominion jouissent d'une popularité croissante auprès des gens qui comptent le plus — ceux qui forment la classe moyenne dans chaque localité où ils sont installés.

Les Magasins Dominion ne simplifient pas seulement les achats: ils simplifient aussi la vente pour les cultivateurs et les producteurs, qui trouvent en eux une source de revenus sur laquelle ils peuvent toujours compter.

DOMINION STORES LIMITED



OYEZ! OYEZ!

Samedi, le 26 mars à 8 heures p.m.

"UN GROUPE D'AMATEURS", présente à la population de St-Justin et des paroisses environnantes un programme DE "SUPER-CHOIX"

CETTE SOIREE EST UN HOMMAGE A M. LE CURE DONAT GRIMARD.

Une comédie d'une étonnante gaieté

LE DESEPOIR DE JOCRISSE

Comédie de beaucoup supérieure à "CHICOT". Cette pièce fut jouée ici il y a 40 ans, par MM. W. H. Gagné, Th. Duhamel, Notaire Chapdelaine, Adéland Lamyre et Noé Gaboury.

Le tout entremêlé de chant, de rires, pour votre agrément.

RETENEZ VOS BILLETS A L'AVANCE, CHEZ M. Joseph Vertefeuille.

Théâtre "Parisien"

Semaine du 21 Mars 1938.

Lundi, Mardi, Mercredi, 1 représentation à 7.30 heures.

BACK IN CIRCULATION Avec Joan Blondell et Pat O'Brien en programme double avec SHE LOVE A FIREMAN Attractions Supplémentaires

Jeudi, vendredi, samedi et dimanche, 2 représentations à 7.30 heures.

ANTONIA, (Romance Hongroise) avec Fernand Gravy et Marcel Chantal.

Représentation spéciale tous les Dimanches à 3 hrs p.m.

Admission: 25 Sous

LOUISEVILLE, QUE.

CANADIEN NATIONAL

Heure des trains à St-Justin.

(Tous les jours.)

Pour Montréal . . . 7.56 a.m.
Pour Rivière à Pierre 8.36 p. m.

(Dimanche excepté)

Pour Montréal . . . 2.34 p.m.
Pour Québec . . . 11.36 a.m.

PACIFIQUE CANADIEN

Heure des trains à Maskinongé

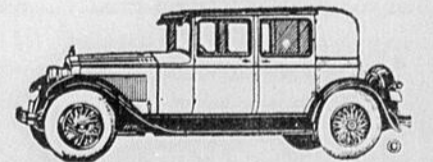
(Tous les jours)

Pour Montréal . . . 3.46 a.m.
Pour Montréal . . . 9.59 a.m.
Pour Québec . . . 2.56 a.m.
(laisse descendre seulement).
Pour Québec . . . 9.25 a.m.

(Dimanche excepté)

Pour Montréal . . . 6.38 p.m.
Pour Québec . . . 7.08 p.m.

TAXI



Nap. S. de Carufel & FILS

Autos et voitures pour Mariages, Baptêmes, Etc. — Voyages à longue distance.

Service rapide — Jour et Nuit. Tél. 29 — MASKINONGE, Qué.

Pour Vos Enseignes

voyez Raymond Lagloire Lettreur Tél. 35W, Maskinongé, P. Q.

Tous mes travaux sont faits avec la peinture "SHERWIN WILLIAMS"

La Semaine Parlementaire

(Communiqué de l'Union Nationale)

Le travail de la session avance rapidement. La semaine dernière, on a terminé le débat sur le budget. C'est M. Peter Bercovitch, député de St-Louis (Montréal) qui a parlé au nom de l'opposition libérale. L'hon. M. Onésime Gagnon, ministre des Mines, lui a répondu pour le gouvernement. Les deux chefs, l'hon. M. Maurice Duplessis et M. T.-D. Bourcard, échangèrent ensuite quelques remarques, après quoi M. Frank Pouliot, député de Missisquoi, prit la parole. On entendit le lendemain M. Grégoire Bélanger (Dorion) M. G.-E. Dansereau (Argenteuil) M. Léon Casgrain (Rivière du Loup) et C.-S. Bertrand (Laurier).

Une grande partie de ces trois séances a été consacrée à l'étude des crédits du gouvernement. Là encore, le travail avance avec rapidité. L'opposition pose bien quelques questions aux ministres, mais il se souleva rarement de longs débats.

La semaine dernière, le Conseil Législatif a tenu deux séances. Il y fut longuement question des bills 19 et 20 qui assurent la liberté de travail dans la province de Québec. Les membres du conseil ont d'abord discuté divers amendements, puis ils ont ajourné à cette semaine pour adopter les bills.

Depuis cette semaine, la Chambre siège le soir. On prévoit que la session ne sera pas longue maintenant. Mais il y a encore plusieurs lois importantes à présenter, entre autres celle qui assurera l'autonomie complète de notre province.

Le comité des comptes publics a repris son travail mercredi dernier. Le principal témoin fut M. Elzéar Paul, de Montréal, qui était autrefois à l'emploi de la compagnie Daigle et Paul. Il a déclaré que cette compagnie faisait de nombreuses affaires avec le gouvernement Taschereau. Cette compagnie, dit-il, a un jour encaissé un chèque de \$20,000 pour des marchandises qu'elle n'a même pas livrées au gouvernement. Elle prenait même des moyens pour ne pas payer de taxes sur ses profits, par exemple en majorant les factures. Le témoin dit que durant quatre années, au lieu de profits de \$800, la compagnie aurait dû déclarer des profits de \$70,000. Le président de cette compagnie était un membre du Reform Club et un organisateur du gouvernement Taschereau.

Après deux séances, le comité s'est ajourné à la semaine suivante. Le principal témoin assigné est M. Charles Lanctôt.

La Reine

Baptêmes:—

Marie-Colette, enfant de M. et Mme Hercule Mireault, de St-Lambert. Parrain et marraine: M. et Mme Gaudias Audy, grands-parents.

Marie, Camillienne, Thérèse, enfant de M. et Mme Camille St-Arnauld. Parrain et marraine: M. et Mme Arthur Doiré, grands-parents.

Joseph, Rolland, Jacques, enfant de M. et Mme Ovide Ladouceur. Parrain et marraine: M. et Mme Jacques Daoust.

Mariage:—

M. Philippe Goulet à Mlle Juliette Lessard.

Sépulture:—

M. Eustache Ladouceur, septuagénaire.

Cours de tissage:—

Du 28 février au 5 mars, des cours de tissage, filage, tricot, furent donnés par Mme Fernand Pelletier, du département des travaux domestiques sous les auspices du Cercle des Fermières. Près de qua-

rante dames et demoiselles suivirent les cours. La devise fut bien exécutée. Soyons vaillantes, travaillons plus et mieux. Sachons utiliser pour le bien général les talents de chacune. Tous les membres se sont montrés ponctuels et intéressés des leçons de l'institutrice, tant au tissage qu'au filage et surtout au tissu chenille, tissu boutonné et lames de fantaisie. Ainsi que les ingénieuses suggestions données pour le décor intérieur de nos maisons. On peut juger par là, qu'on a compris l'importance d'avoir eu une bonne institutrice. Ses leçons étaient données avec tant de clarté qu'elles firent lumière même chez les moins habituées aux travaux du métier. Nous devons donc à Madame Pelletier nos plus sincères remerciements et nos fermières émettent le voeu d'avoir chaque année au moins la visite de cette distinguée institutrice. Disons en passant que la bonne volonté et le travail de nos Fermières a la suite des premiers cours nous ont valu d'exposer des exhibits à Québec à la dernière exposition, lesquels nous ont remporté des résultats dépassant nos espérances. Ces derniers cours nous donnent confiance en l'avenir et nous font apprécier davantage l'oeuvre de M. P.-E. Gauthier, directeur de l'Ecole des Arts domestiques. Notre aumônier, M. l'abbé Cormier a visité notre Cercle durant les cours et a encouragé le mouvement. Comme appréciation, Madame la Présidente lui a offert une jolie écharpe, don des fermières et tissée par Madame Pelletier, notre institutrice. Pendant notre cours, coïncidait la fête si originale du mardi-gras et ils n'ont pas fait défaut non plus. Une soirée récréative fut organisée et la plus franche gaieté y a régné. Il y eut chant, musique, bonbons à la tire, jeu de bingo pour distribuer nombre de cadeaux donnés à cette occasion. Nous devons aussi un cordial merci à M. Donat Casaubon qui nous a offert un local confortable pour ces cours.

St-Barnabé

CHEZ NOS FERMIERES. —

Dernièrement nos fermières ont fait l'acquisition d'un métier double et une sertisseuse dont tout les membres en bénéficient gratuitement. Les assemblées auront lieu le 2ième mercredi de chaque mois à 2 heures de l'après-midi. Les membres doivent y apporter papier, crayon et tout le matériel nécessaire.

Voici le programme d'activités élaboré par nos fermières pour l'année 1938.

Avril: — Causerie par Mme Boivin, 2e Recette: Cuisson du roastbeef par Mlle Edith Bournival, 3e Démonstration: Poches et boutonnières par Mlle Madeleine Diamond et Mme E. Ferron; 4e Dessert surprise par Mlle E. Veillette, 5e Recette: Epaulé de veau farci par Mme Zéphirin Bourassa, 6e Boîte aux questions.

Mai: — Causerie par Mme Esdras Ferron, 2e Taille des Tomates, concombres et melon par Mme Boivin, 3e Savon de ménage par Mme O. Lamy et Mme Ovide Grenier, 4e Patron, robe de maison par Mme Max Gélina 5e Boîte aux questions.

Juin. — Causerie: L'hygiène, Mlle Ayotte, G. M., 2e Recette à la rhubarbe, par Mlle Edith Bournival, 3e Mise en conserve des fruits par Mme E. Ferron, 4e Patron: Blouse pour dame par Mme Maxime Gélina, 5e Boîte aux questions.

Juillet — Causerie par Mlle Annette Gélina, 2e Recette: Salade aux légumes par Mme Arthur Gélina, 3e Recette: Plat aux légumes par Mme Nestor Bourassa, 4e Patron: Set de sous-vêtements, par Mme Adam Blais, 5e Boîte aux questions.

Août. — Causerie par Mme Nestor Bourassa, 2e Conserves de légumes

par Mlle Marguerite Castonguay, 3e Diverses manières de conserver les concombres par Mme A. Grenier, 4e Recette: Gateau à la melasse, par Mme Arthur Gélina, 5e Patron: Manteau de fillette par Mme Adam Blais, 6e Boîte aux questions.

Septembre. — Causerie par Mlle Madeleine Castonguay, 2e Layette et bonnet de bébé par Mme Lucien Bournival, 3e Soupe et plat aux légumes, par Mlle E. Veillette, 4e Catsup, par Mme Phyllis Bourassa, 5e Boîte aux questions.

Octobre. — Causerie par Mlle E. Veillette, 2e Pain de ménage par Mme E. Ferron, 3e Manière de préparer l'agneau par Madame Zéphirin Bourassa, 4e Tartes diverses, par Mme E. Ferron, Mlles E. Bournival et E. Veillette, 5e Boîte aux questions.

Novembre. — Causerie par Mlle Edith Bournival, 2e Manière de préparer un ragoût par Mmes O. Lamy et Adam Blais, 3e Sujet d'études, le lapin par Mme Zéphirin Bourassa, 4e Bûche de Noël, par Mme N. Bourassa, 5e Recette: Gateau par Mme Boivin et Mlle A. Gélina, 6e Boîte aux questions.

Décembre. — Causerie, par Mme Zéphirin Bourassa, 2e Résumé des activités de l'année, Etat des finances. Perception des contributions par la secrétaire, 3e Choix du programme de travail pour l'année suivante.

CARNET SOCIAL. —

Mme Josaphat Matteau est de retour d'un long séjour passé à Saint-Clement de Montbeillard (Témiscamingue), elle a aussi visité les nouvelles colonies et elle est revenue enchantée de ce long voyage, ayant espoir d'aller y demeurer bientôt.

M. Joseph Marcouiller de Saint-Sévère, ses filles Milles Roma, Lorette et son fils en visite dernièrement chez M. Lionel Bourassa.

M. et Mme Ovide Lemay leur fille Mlle Brigitte et leur fils M. Raymond, ont visité quelques parents à St-Sévère.

M. et Mme Zéphirin Bourassa, Mlle Huguette Bourassa, leur fille adoptive, Mlle Colette Descôteau et M. Bérard Pellerin, tous en visite chez M. et Mme Ephrem Bourassa, la semaine dernière.

M. Aimé Descôteau de St-Sévère, en visite dernièrement chez M. Ovide Lemay.

Mlle Marie-Jeanne Bourassa, garde-malade, employée à l'Unité-Sanitaire de Shawinigan, pour le Comté de St-Maurice, en visite dernièrement chez ses parents M. et Mme Zéphirin Bourassa.

Mlle Gilberthe Bellemare a passé un séjour à Shawinigan, l'invité de sa soeur Mme Emery Larue.

Mlles Jeannette Lemay et Georgette Bourassa ainsi que MM. Armand Lord et Alide Pelerin, en visite dernièrement chez M. Armand Pellerin à Charette.

Mlle Mariette Diamond et M. Jean-Paul Diamond en visite à St-Sévère dernièrement les invités de Mlle Lionette et M. Normand Marcouiller.

Mlle Madeleine Castonguay passe quelques semaines aux Trois-Rivières par affaire.

Mlle Jeannette Gélina de Charette en visite dernièrement chez M. et Mme Ovide Lemay.

Mlle Georgette Bourassa a rendu visite à sa cousine Mlle Lionette Marcouiller de St-Sévère.

REUNION INTIME. —

Mlles Alice Lord, Jeannette Lemay et Mme Armand Lord se sont rendus à un dîner chez M. et Mme Donat Ricard à Yamachiche dernièrement.

AUTRE REUNION. —

Quelques amies de Mlle Simonne Lemay se réunirent dernièrement à la demeure de ses parents: M. et Mme Albert Lemay, pour la soirée.

Etaient présents: outre Mlle Lemay et ses parents, Mlles Cécile Marcouiller, Annette, Yvette et Gracia Gélina, MM. Lionel, Philippe et Georges-Etienne Lemay, MM. Jean-Paul Marcouiller, Bruno Gélina et Antonio Gélina ainsi que M. et Mme Lewis Lemay, boulanger. La soirée fut très

agréable. Ce n'est qu'à une heure assez avancée que tous se séparèrent avec regret.

M. Philippe Bourassa, boulanger; et M. Eugène Dupont, marchand, en visite à Yamachiche et aussi par affaires dernièrement.

M. Bérard Pellerin a été rendre une visite à Mlle Lionette Marcouiller, dimanche dernier.

M. Marcel Pellerin en visite chez M. Zéphirin Bourassa la semaine dernière.

Office du tourisme de la province de Québec

Les revenus bruts du tourisme en 1937, dans la province de Québec se chiffrent à \$77,000,000. Cette province a reçu 6,448,359 visiteurs étrangers; 1,882,631 ont fait un séjour moyen de 6 jours, et 4,565,728 1 à 2 jours.

Voici les chiffres éloquentes qui ressortent d'un rapport sur le tourisme, préparé par le ministère de l'industrie et du commerce, dont l'honorable Joseph Bilodeau est le ministre, et M. Louis Coderre, sous-ministre.

Le Québec a retiré de l'industrie touristique depuis 1915, \$663,373,000. En 1915, il y a vingt-deux ans, le tourisme ne rapportait que \$340,000. Lentement d'abord, il a évolué: \$731,000 en 1916; \$716,000 en 1917; \$885,000 en 1918. Puis, le premier million atteint, les autres sont venus comme par enchantement: \$1,745,000 en 1919; \$3,077,000 en 1920; \$4,015,000 en 1921; \$9,174,000 en 1922. Le point culminant parut être \$61,000,000 en 1929. Après cette date, en effet, le mouvement décroît jusqu'à ne pas dépasser \$35,000,000 en 1933 et en 1934. Mais, en 1936, rebondissement à \$64,000,000 et, en 1937, c'était le record des records: \$77,000,000. Il y a lieu d'anticiper beaucoup mieux pour 1938, grâce au congrès eucharistique national.

D'ailleurs, comme il est dit justement dans le rapport qui vient d'être présenté: "Notre province possède des possibilités touristiques illimitées. Nous n'avons qu'à la garder invitante pour recevoir des flots de visiteurs. Nous sommes les voisins d'une république qui possède 75 pour cent du nombre des automobiles du monde entier. De plus, notre Saint-Laurent est la route la plus avantageuse vers l'Europe; elle épargne 40 pour cent du trajet en haute mer. Comme attraits, nous avons une nature pittoresque et sauvage, un héritage d'exploits légendaires, de bravoure, de traditions et de souvenirs qui donnent au Québec un visage unique dans l'Amérique du Nord".

Ces \$77,000,000 sont donc loin de constituer un maximum. N'oublions pas que les Etats-Unis ont maintenant une population de cent trente millions et possèdent 24,197,685 automobiles. N'oublions pas non plus que les millionnaires ne sont pas les seuls à voyager. Tout le monde, chez nos voisins, souhaite passer ses vacances à l'étranger. Le Québec, à cause de son aspect différent des autres provinces canadiennes, peut canaliser la majeure partie de ce tourisme. Mais il lui faut soigner sa publicité, et c'est ce que fait le gouvernement en participant aux expositions, en annonçant dans les journaux et magazines, en répandant les brochures et les cartes et en diffusant les renseignements; il lui faut bien recevoir les étrangers, et cela comporte un hôtelier parfaitement organisé; cela comporte une voirie supérieure; cela comporte un esprit civique mieux éclairé.

Moyennant quoi, les chiffres sont là qui le démontrent, il n'y a vraiment pas de limites aux possibilités du tourisme. Joignons donc nos efforts à ceux des autorités provinciales et ne laissons pas les autres s'emparer d'une industrie qui peut

Réelu préfet du comté



M. Maxime Bourassa, maire de St-Paulin Village, réélu préfet du comté de Maskinongé.

L'Hôtel de Vancouver

M. S.-J. Hungerford, président du Réseau National annonce que l'Hôtel construit par le Canadien National à Vancouver sera ouvert au printemps ou au commencement de l'été de 1939. L'hôtel de Vancouver du Canadien Pacifique sera fermé et le nouvel hôtel sera exploité en commun par les deux grands réseaux.

M. Hungerford est revenu hier, de la côte du Pacifique où il a discuté avec le maire et le conseil municipal de Vancouver l'entente conclue entre le Canadien National et la ville en vertu de laquelle le nouvel hôtel a été construit en compensation de terrains donnés au Canadien Nord, l'un des chemins de fer constituant le Réseau National. L'hôtel a été commencé en 1929 et il ne reste qu'à le décorer et à le meubler.

"En 1931, dit le président du Canadien National, il fut décidé de ne pas poursuivre plus avant les travaux de construction avant que la situation économique ne se clarifie. Plus tard la loi Pacifique Canadien-Canadien National, 1933, obligea les deux réseaux à prendre des mesures coopératives raisonnables en vue de réaliser plus d'économies et une exploitation plus rémunératrice. Après discussion les deux compagnies s'entendirent pour exploiter en commun le nouvel hôtel, réduisant ainsi la perte résultant de l'exploitation de deux hôtels ayant chacun un déficit d'exploitation.

"Au cours de ma visite, continue M. Hungerford, j'ai pu expliquer le projet au maire et au conseil municipal qui a ratifié l'arrangement. Le nouvel hôtel portera le nom d'hôtel Vancouver, déjà familier sur la côte du Pacifique. Lorsqu'il sera ouvert l'"Hôtel Vancouver" actuel sera fermé. Une nouvelle compagnie sera formée avec un conseil d'administration composé de trois représentants de chacun des deux grands réseaux, qui administrera le nouvel hôtel pour les deux compagnies.

"Le nouvel hôtel occupe un site admirable. C'est un des plus beaux immeubles du genre et il pourra héberger 1,000 personnes".

En plus de conclure les arrangements définitifs pour le nouvel hôtel M. Hungerford a visité les propriétés du Canadien National et des Trans-Canada Air Lines dans l'Ouest du pays. Il conféra aussi avec les autorités provinciales et municipales.

faire notre fortune.

L'Office du Tourisme de la province de Québec, comme on l'a déjà mentionné, relève maintenant du premier Ministre de la province depuis le 1er décembre 1937, et la direction générale en a été confiée à monsieur F.-Denis Baril.